

Edito - Vos rendez-vous avec nous	1
Justiniana, l'opéra hors des murs.....	2
Moissey, nouvelles fouilles archéologique - Concours d'épouvantails et autres brèves de la Serre,	3
Habiter autrement.....	4,5,6
Dossier « journées du Patrimoine de Pays » :	
- le site industriel de Moulin Rouge	7,8
- le moulin d'Audelage	9,10
Effinergie, label pour l'habitat basse énergie ...	11
Faune Sauvage : vivre avec la fouine	13
Mieux gérer les déchets	14
Environnement : petites brèves en vrac	15
Natura 2000 - Pour votre agenda !.....	16

Une Maison de la Serre,

outil au service de l'environnement

Depuis 2000 notre territoire du nord Jura s'est doté d'une « Charte Environnement », traduction de la volonté politique des trois communautés de communes « Jura entre Serre & Chaux », Jura Nord et « Nord Ouest Jura » d'agir ensemble concrètement dans ce domaine. Parallèlement, le Jura Dolois a fait de même. Depuis 2005, le site du massif de la Serre est intégré au réseau européen Natura 2000, reconnaissance de son caractère remarquable. Aujourd'hui, à l'heure où l'agglomération se met en place, il nous faut envisager les dispositions qui au-delà de la pérennisation des projets engagés nous permettraient d'amplifier l'action, d'affirmer la préservation de l'environnement et la valorisation du patrimoine naturel exceptionnel de notre secteur comme prioritaires. En ce sens, mettre en place une agence de l'environnement, à l'image par exemple de celle qui existe sur Montbéliard, dotée d'un budget propre, semble une piste intéressante ...

« La Serre à besoin de montrer son attachement au développement durable ... »

Localement, le massif de la Serre a besoin de « montrer » son attachement au développement durable. Une « maison de la Serre », lieu aménagé pour l'éducation à l'environnement et l'accueil du public au cœur du massif afin de lui faire découvrir la diversité de notre patrimoine naturel, pourrait également être une vitrine des bonnes pratiques en matière de construction, d'énergie, d'assainissement... Installé sur la partie sommitale, cet équipement pourrait par ailleurs servir d'observatoire du paysage, offrant un panorama à 360° sur le Jura, la vallée de l'Ognon, du Doubs et le val de Saône ... Nous sommes prêts à travailler sur un tel projet avec les collectivités concernées

■ Pascal Blain, Président de Serre Vivante



Journal d'information
semestriel du Massif de la Serre

SERRE VIVANTE

AUTOMNE 2006
n° 27

Jeudi

18
Janvier
à 20h30

ASSEMBLEE GENERALE DE SERRE VIVANTE

INVITATION, au caveau à Frasne-les-Meuilières

rapport moral - rapport d'activités - rapport financier - projets - élection du conseil d'administration - questions diverses. Pot de l'amitié en fin de séance

VOS RENDEZ-VOUS AVEC SERRE VIVANTE

Une année fort riche en mobilisations et activités variées s'achève ... À l'heure de vous convier à notre assemblée générale annuelle, occasion d'un bilan, notre bulletin vous offre les informations glanées ces derniers mois et un peu de matière pour alimenter notre réflexion sur notre territoire et le monde qui l'entoure. A bientôt de vous rencontrer ... et bonne lecture !

A la découverte des mystères du gui Archelange, samedi 16 décembre 2006

Conférence à 20h30, petite salle communale

Connue de tous, adulé, puis haï et enfin oublié, le gui pendant des siècles n'est jamais resté indifférent à l'homme.

Mais comment cette plante de la lune vit-elle, comment se développe-t-elle et pourquoi tout cet imaginaire autour. C'est lever une partie du voile que tentera de faire Jean-Claude Lambert lors de cette conférence. Il évoquera également avec de magnifiques illustrations l'arum tacheté, une autre plante bien présente chez nous. Son originalité ? Prendre les insectes en otages non pas pour les tuer mais au contraire pour s'en servir pour sa reproduction. *Gratuit, pour tous*

Savez-vous planter la haie ...

Menotey, vendredi 23 février 2007

Rendez-vous à 20 h 30 à la mairie, salle des conseils

Une conférence de Pascal Colin pour comprendre les enjeux, avant une séance de travaux pratiques au printemps

Avant de replanter symboliquement une haie, Menotey accueille le directeur d'Espace Naturel Comtois. Les haies champêtres ou bocagères sont des associations végétales de plusieurs espèces bien adaptées au sol et au climat, en accord avec le paysage naturel. Plus une haie est riche en espèces, moins elle sera vulnérable aux attaques des maladies, plus elle sera homogène et offrira un équilibre riche pour les oiseaux, insectes ainsi qu'une variété de couleurs des fleurs ou des feuillages.

Gratuit, pour tous

les Indégivrables par Xavier Gorce



Notre maison brûle et nous regardons ailleurs ...

0,395%. Autant dire 0,4%. C'est la part record du budget du ministère de l'écologie et du développement durable sur l'ensemble du budget de l'État pour 2007. Soit 915 millions d'euros. C'est 6 fois moins que le budget de l'agriculture, 20 fois moins que le budget des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer, deux ministères dont les politiques contribuent en partie à la détérioration de l'environnement. A noter l'augmentation de 2,5% entre la loi de finances initiale de 2006 et celle de 2007 : à ce rythme « soutenu », on atteindra 1% du budget général d'ici ... 2017 ! Le vendredi 10 novembre, en présence de la ministre, ce budget a été étudié devant un auditoire restreint de ... dix députés (sur 577), preuve de la gêne ressentie à évoquer un problème aussi délicat et crucial compte tenu des très faibles moyens accordés par le gouvernement à ce ministère ... La planète et ses habitants ne méritent-ils pas mieux ?

■ MASSIF DE LA SERRE

L'Opéra sort de ses murs ...

Depuis sa création en 1982, la volonté de l'Ensemble Justiniana, Compagnie Nationale de Théâtre Lyrique et musicale, est de réfléchir et de développer le lyrique là où il n'existe pas, sous d'autres formes, dans d'autres lieux. En sortant l'Opéra de ses bâtiments grandioses pour l'installer ailleurs, il s'agit d'inventer de nouvelles formes de production lyrique et de rechercher de nouveaux publics. Bien campé sur ses bases franc-comtoises, épaulé par des soutiens fidèles, adossé à des structures locales, Justiniana vit pour cette idée et la fait vivre en Franche-Comté et ailleurs.

Sensibiliser le public...

A la recherche de nouveaux publics, l'équipe va à sa rencontre, le forme, l'intègre dans ses productions ... Dans un souci d'impact local, et afin d'être en contact direct avec la population aussi différente soit-elle, elle propose une sensibilisation de la population qui sera le public des représentations. En amont : des rencontres autour de l'œuvre, du personnage, un repérage et un choix concerté du parcours et des lieux principaux de représentation, des ateliers de danse dispensés par une chorégraphe durant 6 mois. Au moment du spectacle: les artistes arrivent la veille pour rencontrer les habitants, à qui il est proposé d'accueillir chez eux les membres de l'équipe, de la veille au lendemain matin suivant le spectacle. Dans un esprit de convivialité, cela permet un contact privilégié et inhabituel entre les habitants et les artistes.



■ **Cendrillon enchante Menotey**

Il y a dans la vie des histoires qui nous accompagnent jusqu'au bout... Cendrillon en est une... Une fée, une chaussure de vair ou de verre, une belle-mère acariâtre, tous les ingrédients d'un conte de notre enfance qui se serait niché dans un coin de notre mémoire pour ne plus en être délogé.

L'Opéra-Promenade de l'ensemble Justiniana a fait la joie de plus de 300 spectateurs dans les rues du village de Menotey en cette belle soirée du 18 août. Il n'est pas si fréquent qu'un Prince s'arrête au village pour y annoncer la tenue d'un bal ... Combien étaient de vrais amateurs d'Opéra capables de repérer parmi les artistes les voix Mezzo, Soprano, Ténor ou Baryton ? Les rues du village résonnent de chants et d'airs de musique classique : l'événement du jour avait de quoi surprendre et charmer les passants ... A la nuit tombée, sur une mise en scène de Charlotte Nessi, Menotey s'était transformé en une vaste scène pour l'occasion, chaque tableau trouvant sa place dans une partie différente du village. Le temps d'une soirée, la mairie devenait la propriété des deux sœurs pimbêches, de la belle-mère acariâtre et de la pauvre Cendrillon. En haut du village, le champ derrière le Dieu de pitié abritait le « Jardin Magique » aux citrouilles colossales. La cour de l'école était la salle de bal où se retrouvaient tous les héros, mais aussi quelques visages familiers, bien reconnaissables malgré les masques et leurs magnifiques costumes lumineux. L'enchantement du bal fût total ! Les spectateurs ont vivement applaudi cette troupe merveilleuse de talent et de gentillesse. Cendrillon troque ses haillons pour une somptueuse tenue de soirée, mais le Prince des temps moderne voyage en 403 !!! Venait ensuite la ballade dans le village avec de gentes dames à leur fenêtre réclamant en vain d'essayer à leur tour la pantoufle de vair... Une promenade indescriptible, un pur moment de magie ... Retour à la mairie pour la scène finale où se mêlent la mélancolie du Prince et la voix douce de Cendrillon, pour aller crescendo vers un bouquet final porteur d'une joie contagieuse. Un tonnerre d'applaudissements unit Cendrillon à son Prince, mais surtout la prestation formidable d'une troupe d'acteurs chanteurs et musiciens qui, allant à la rencontre du public, assure à l'Opéra la plus belle des promotions.



■ *Josette Demange*



■ **CENTRE ÉQUESTRE DE LA SERRE**

Nicolas et sa jument Joie d'Aiguilly

Le centre équestre de la Serre est situé à Gredisans, en lisière du massif de la Serre, sur 6 hectares de terrain.

Il y a un manège et une carrière pour faire travailler les chevaux ainsi que plusieurs prés pour leur détente. La forêt et les différentes structures du centre équestre permettent de varier les reprises (cours d'équitation) en effet les cavaliers peuvent pratiquer différentes activités équestres : dressage et saut d'obstacle en passant, la ballade et la randonnée et bien d'autres encore... Les enfants peuvent commencer l'équitation à partir de 6 ans, et, les adultes sont aussi les bienvenus, une équitation adaptée à chacun vous sera proposée. Le centre équestre propose aussi l'hébergement de chevaux en box avec paddock ou encore au pré toute l'année. Émilie et Nicolas Deflesselles vous accueillent avec plaisir et bonne humeur tous les jours.

■ **L'Arne et le Martinet sauvés des eaux**



Romange : les roseaux viennent d'être plantés

Les travaux lancés dans l'été sont terminés, la mise en service des stations d'épuration de Romange et de Lavans-les-Dole est aujourd'hui effective : les deux cours d'eaux ne recevront plus les eaux usées des villages riverains.

A l'issu du schéma directeur d'assainissement conduit par le syndicat intercommunal d'assainissement des Ruchottes, il a été décidé d'installer à Lavans-les-Dole et à Romange, qui possédaient un réseau de collecte dans le village, une station de traitement des eaux usées et le choix s'est porté sur une filière qui se rapprochait le plus près possible de la nature : dans chacun des 2 villages une rhizosphère, un filtre en terre planté de roseaux. Lavangeot, installé sur son rocher, ne possédant pas de réseau de collecte des eaux usées, a choisi d'installer pour chacune des 74 habitations un traitement autonome à la parcelle. Un décret préfectoral a qualifié l'opération d'intérêt général, cela permettra à chaque propriétaire de bénéficier d'une aide financière substantielle pour réhabiliter son installation. Pour compléter ces structures d'assainissement, un sentier pédestre d'interprétation sur le thème de l'eau sera tracé à Romange. Il accompagnera les promeneurs depuis la place du village, en passant par la source remise au jour du ruisseau "Le Martinet" et se terminera par une rhizosphère "démonstrative" toute proche de la "vraie". Ce projet pédagogique est soutenu financièrement, pour partie, par le programme ATSR (Avenir du Territoire Saône-Rhin suite à l'abandon du grand canal).



Salives (21) : une installation similaire réalisée il y a deux ans

■ **Tuilerie de Moisse, nouvelle campagne de fouilles archéologiques**



Découvert en 2000 sur le tracé de la conduite d'éthylène d'Atofina, fouillé en 2001, le site de la tuilerie gallo-romaine de Moisse restait à l'abandon depuis cette date, malgré les sollicitations du Conseil municipal qui s'était porté acquéreur du terrain.

Heureuse surprise !, le site abandonné (et en triste état) était programmé pour une fouille complémentaire en juillet-août 2006. C'est sous la direction de Fabrice Charlier, spécialiste de la tuile antique, qu'une équipe de 4 à 6 fouilleurs bénévoles, jeunes mais inexpérimentés pour la plupart, remettait au jour une partie du site tuilier pour en poursuivre l'étude. L'objectif défini par Fabrice était de reprendre l'étude du grand four à deux alandiers (foyers) indépendants, exemplaire rarissime, voire unique, et ses abords pour en étudier la chronologie, sachant que les différentes me-

sures (dendro-chronologiques, archéométriques) effectuées en 2001 avaient établi une datation comprise entre 40 (et peut-être antérieure) et 300 après J.C. L'effectif réduit de l'équipe et les moyens mis en œuvre n'ont pas permis d'atteindre cet objectif, ni de remonter dans le temps aussi loin que prévu, mais les milliers de tessons de tuiles prélevés permettront à notre spécialiste d'affiner ses connaissances sur les produits de cette tuilerie. Il est à souhaiter que ces fouilles soient reconduites les années prochaines, l'importance du site tuilier, par son originalité, que Fabrice Charlier définit "comme remarquable et par certains aspects exceptionnel", sa durée d'activité et ses produits justifiant un classement en fouilles programmées.

■ René Delmas



■ **Offlanges, quelques pieds de vigne ... et beaucoup d'épouvantails**

Sur la route entre Offlanges et le terrain de foot de Moisse, dans une toute petite vigne particulièrement ouverte et appréciée des oiseaux, de nombreux

épouvantails se dressent toujours. Ils ont résisté aux coups de vent qui n'ont pas manqué de souffler cet automne ; ils ont rempli leur mission et ont permis aux membres de l'association CRIC de récolter des raisins sucrés. Et maintenant, ils restent là, pour rien (pour notre plaisir ?), contemplant le magnifique paysage, insensibles aux bruits de la carrière. L'épouvantail «le plus bruyant» continue de faire tinter ses éléments sonores; «le plus élégant» dresse toujours ses parures au-dessus des autres ; «le plus frileux» remonte ses chaussettes; «le plus feuillu» attend le printemps ; «le plus conceptuel» tourne d'un sens, puis de l'autre suivant sa propre loi; le «plus mimi», le «plus tendance», un moment couchés, paradent de nouveau au devant de la vigne, et d'autres encore « plus ... » différents que leurs voisins ... Tous ont reçu un premier prix, décerné par un jury nombreux lors de leur mise en place fin août. Nombreux aussi étaient les jeunes et les adultes, les enfants du centre de loisirs à s'être retrouvés début août

dans la salle des fêtes de Montmirey-la-Ville pour donner forme à ces épouvantails. Il faudra qu'ils aillent sous d'autres cieux au risque de finir par faire partie du paysage. Place à de nouveaux élans créateurs estivaux.

■ Bénédicte Rivet



■ **Jouhe, réouverture du café du Mont Chatain**

Au cœur du village de Jouhe, la nouvelle équipe de ce petit établissement vous accueille avec chaleur et simplicité. Dépôt de pain et de croissants à partir de 9h15. Soirées à thèmes. Fermé le lundi



■ **Ougney soigne son patrimoine.**

[La face sud dégagée](#) enchâssée [dans une maison "moderne" laisse apparaître ses rénovations récentes : fenêtre et escaliers. L'entreprise Petigny dévoile la face nord et rend visible le raccordement de la tour avec le rempart \(encore recouvert de papier peint\).](#) Survivance imposante du Château d'Ougney, bâti au XI^e siècle, la Tour est caractérisée par une voûte en croisée d'ogive

surprenante pour le visiteur. En 1477, les hommes d'arme du Château résistèrent longtemps aux armées de Louis XI. Après leur reddition, ils furent fouettés nus devant la population. Depuis cette date les habitants d'Ougney s'appellent les "culs fouettés".



■ **La LGV fait son trou !**



Les travaux de la Ligne à Grande Vitesse concernent 5 départements. Ils suscitent une inflation de demandes d'ouverture de carrières, bien au-delà des besoins propres au projet : près de 32 millions tonnes de matériaux au total alors que la construction de la LGV en nécessite à peine 13 millions de tonnes.

FCNE, fédération régionale des associations de protection de l'environnement de Franche-Comté, veut se faire le relais et le soutien des associations locales, légitimement inquiètes des répercussions sur l'environnement et sur les paysages. Fort du succès de la marche du 16 septembre entre Lantenne-Vertière et Burgille, ensemble nous demandons au préfet de région 1- que toute ouverture de carrière ne soit autorisée que sur la base d'un plan régional (ou mieux, inter-régional) embrassant les besoins de la LGV ainsi que les besoins connexes (réaménagements fonciers, routes...) tout en gardant en perspective les besoins à moyen terme de l'économie régionale, 2- que soit évité le recours à des sites éloignés, 3- que les carrières des secteurs qui contribuent à la LGV ne soient pas, en plus, exploitées pour les besoins de l'économie locale. Les nuisances doivent cesser dès la fin des travaux, 4- que si des carrières devaient être ouvertes très largement à l'extérieur de l'emprise (et seulement dans ce cas-là) la capacité des sites soit exploitée au maximum afin d'éviter l'ouverture de nouvelles carrières, 6- que les sites ne soient arrêtés que lorsque auront été désignés les entreprises attributaires des lots de la LGV, 7- que l'instruction des projets non autorisés soit suspendue tant que les potentialités des autres gisements n'auront pas été confrontées aux besoins de RFF, 8 - que les matériaux nécessaires au franchissement de la Saône soient prioritairement recherchés en Bourgogne. Nous espérons que nos demandes, justifiées par l'intérêt du bien collectif, seront entendues et qu'il sera possible d'en débattre très rapidement.

■ HABITER

■ Projet "FRISE" : Forte Réduction de l'Impact Sur l'Environnement

par Louis Pinsard

Nous savons que toute vie est prédatrice à l'égard de son environnement – c'est-à-dire du nôtre : par l'utilisation de ressources dont une partie n'est pas renouvelable, et par le rejet de déchets pas toujours dégradables et souvent plus ou moins nocifs. L'humanité ne fait pas exception à cette réalité... Cependant, ce phénomène a connu une très rapide accélération au cours des dernières décennies, au point de menacer maintenant la survie même de la biosphère et donc celle de nos descendants



Il se trouve que mon parcours personnel m'a amené, il y a déjà pas mal d'années, à être sensibilisé à ce thème. Dans le domaine du bâtiment ; on trouvait deux types de réalisations fort différentes : d'un côté, l'auto construction d'un bricoleur astucieux et entreprenant, qui faisait pour le mieux avec les moyens disponibles – ce que j'admire, mais qui n'est tout de même pas à la portée de tout le monde. Et à l'opposé, la construction plus ou moins à vocation de vitrine, conçue et pilotée par un architecte, mettant en œuvre des formes et des technologies qu'on pourrait qualifier de quelque peu "futuristes" : ipso facto assez coûteuses, pas toujours très fiables et parfois mal acceptées en raison d'une fréquente allure de "soucoupe volante". Entre ces deux extrêmes... pas grand-chose. D'où ma conclusion : pour devenir une option courante, ce type de maison doit tout d'abord être **acceptable** par la plupart des candidats à la construction : d'apparence assez classique, à un coût accessible, utilisant des technologies suffisamment expérimentées pour éviter de servir de cobaye, et réalisable par des professionnels locaux. Ce qui m'a peu à peu conduit à concevoir un projet voisin de ce qu'on appelle HQE, Négawatt ou bioclimatique. Comme aucune de ces dénominations ne me semblaient recouvrir complètement mon intention de **limitation de l'empreinte écologique globale**, j'ai choisi de le désigner par l'acronyme **FRISE**. Et il a fallu encore plusieurs années avant que se présente l'occasion de passer à l'acte : faire construire une maison de ce type, et y habiter...

La démarche d'ensemble...

J'ai retenu les grandes lignes ci-dessous :

- tout d'abord, une réflexion initiale attentive à la **cohérence globale** du projet: économies d'énergie, bien sûr (dans la construction, le fonctionnement quotidien, et jusqu'au "retour à l'herbe" ultérieur); mais aussi l'aspect "3e peau" (le confort, la qualité sanitaire des matériaux utilisés); la gestion de l'eau et des déchets ...

- la priorité devait bien sûr être une **conception bioclimatique correcte**: donc, utilisant les particularités naturelles de l'endroit (relief, orientation, ensoleillement, vents) – pour les intégrer le mieux possible ;
- un **choix des matériaux** qui ne soit pas basé seulement sur des critères de coût et de performances d'isolation thermique "en laboratoire", mais qui tienne compte aussi de leurs caractéristiques écologiques globales (conditions de production, de transport et de déconstruction ; qualité sanitaire ; etc) ;
- même type de réflexion à propos des **techniques de chauffage et d'éclairage** : limiter les apports nécessaires, puis chercher à en utiliser le mieux possible les

sources naturelles (exemples du solaire passif et du puits canadien) ;

- enfin, mise en œuvre de systèmes complémentaires : **production d'électricité** par microcentrale photovoltaïque raccordée au réseau, et dispositifs appropriés de **gestion de l'eau et des déchets**.

et ses implications techniques :

1. La démarche bioclimatique a consisté à prendre en compte

- la disposition du terrain, l'accessibilité, les risques liés aux orages
- la protection contre les vents amenant froid et pluie, y compris par la conception architecturale : disposition des pièces, des ouvertures, "espaces tampons", etc ;
- l'ensoleillement : pour l'éclairage naturel et le chauffage solaire par rayonnement à travers les vitrages en prenant garde aux surchauffes d'été ;
- les possibilités de végétalisation ultérieure ;
- la protection contre les champs magnétiques (mise à la terre des ferrallages, blindage de l'installation électrique des chambres...)

2. Le choix des matériaux : j'ai essayé d'intégrer au mieux :

- leurs performances thermiques et acoustiques (isolation, inertie, caractéristiques hygrométriques) ;
- la consommation d'énergie et la pollution liées à leur production, à leur transport et à la future déconstruction ;
- leur qualité sanitaire, en particulier pour les revêtements et produits de traitement

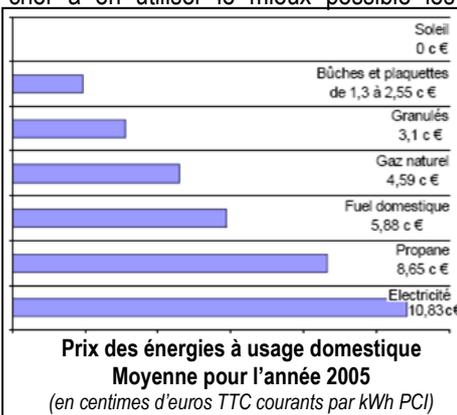
des bois de charpente et de menuiserie
Trouver une charpente non traitée aux fongicides et insecticides de synthèse, et trouver des produits à y appliquer... pas simple !) ;

- leur facilité de mise en œuvre sur le chantier ; etc. Et bien sûr leur prix !

3. Les techniques retenues :

- tout d'abord, une isolation correcte (Hommage au rapport Souviron, qui a tant déplu à EDF : "L'énergie la moins chère et la moins polluante, c'est celle qu'on n'a pas besoin de produire"...): parmi différentes options possibles, j'ai retenu la brique Monomur, sous toiture de la ouate de cellulose, et des doubles vitrages de bonne qualité. Mais je n'ai pas réussi à trouver un fabricant d'huissières utilisant du bois local de bonne résistance comme le robinier faux acacia (ça existe – mais en Allemagne !)

- chauffage ensuite : première disposition, la plus simple, c'est le solaire passif (disposition ad hoc des ouvertures, pour qu'à partir de la mi-saison le rayonnement vienne chauffer un revêtement de sol qui restitue ensuite les calories) ; en outre, cette dalle est chauffée par des capteurs thermiques qui fournissent également l'eau chaude (système classique du Plancher Solaire Direct) ; à noter que le solaire chauffe également l'eau de la machine à laver. Là non plus, les appareils adaptés ne sont pas disponibles en France ! Mais on peut acheter (en Allemagne, encore) un système d'alimentation qui permet d'utiliser un lave-linge classique; pour ma part, j'ai choisi un simple mitigeur thermostatique ...



• petit appoint de chauffage mais aussi élément de "climatisation", j'ai fait installer un puits canadien, long tuyau enterré entre 2 et 3 m de profondeur, dans lequel l'air extérieur se "tempère" avant d'être admis à l'intérieur de la maison, qui alimente une VMC double flux : ce qui diminue d'autant les besoins de "correction" thermique ; enfin, dans la mesure où les besoins de complément sont relativement réduits (quelques semaines d'hiver), j'ai installé un simple poêle à bûches bien situé et à inertie thermique renforcé. J'ai renoncé par sécurité au poêle à granulés: l'accident électrique généralisé ne me semble pas plus impossible en France qu'il ne l'a été en Italie ou aux États-Unis, et pour les mêmes raisons !

4. La gestion de l'eau : élément important, même si on en parle encore trop peu...

• d'abord, l'essentiel : l'eau de pluie est récupérée à la descente du toit, et envoyée dans une citerne enterrée de 15 m³; une pompe la reprend et l'envoie dans tout le circuit interne d'utilisation, à travers plusieurs filtres. La maison reste cependant raccordée au réseau public, par sécurité ;

• autre élément : la baisse actuelle des nappes phréatiques est aussi due au fait qu'elles ne sont presque plus alimentées par les eaux pluviales (déversées dans les égouts, celles-ci rejoignent directement les rivières). Remède : favoriser leur infiltration, en envoyant les gouttières dans des puits perdus (dans mon cas, celui-ci ne reçoit que le trop-plein).

• enfin, pour alléger la charge de l'élimination des déchets : bien entendu un petit compost familial au jardin, mais aussi un WC sec de conception Orszagh¹ appelé "Toilette à Litière Biomaîtrisée" (qui contribue à résoudre le problème de la pollution par les nitrates).

5. Dernier élément, une installation photovoltaïque raccordée au réseau (système préconisé par l'association HESPUL) – dont j'ai dû limiter la puissance à 1 kW-crête, en raison d'une contrainte administrative d'orientation du toit. C'est une petite entorse à mes choix de départ, car l'investissement initial entraîne un surcoût non négligeable ; mais j'y tenais pour des raisons personnelles ; à noter que très bientôt, les aides publiques rendront ce choix tout à fait raisonnable... Bon an mal an, je produis ainsi entre le tiers et la moitié de ma consommation électrique – le reste étant acheté à EDF, en attendant que les particuliers soient autorisés à s'approvisionner auprès de produc-

teurs non-nucléaires: ça vient! J'ai par contre évité la recherche d'autonomie électrique, qui nécessite l'usage de batteries² : c'est une technologie lourde, polluante, gâpilleuse, non généralisable... l'exact contraire de toute préoccupation écologique !

Quelques observations pratiques...

Cette réalisation n'a cependant pas toujours été simple ; il existe certaines différences entre l'intention et la réalité finale :

tout d'abord, je n'ai pas réussi à trouver localement un partenaire, architecte ou maître d'œuvre qualifié, intéressé et disposé à s'investir. Or, pour rester cohérent, j'ai voulu minimiser les transports ; donc, pas question de faire venir des matériaux de loin, ni d'utiliser les services de professionnels d'autres régions (J'avais bien trouvé un groupe d'architectes qui se disait vivement intéressé – mais basé à Paris !). J'ai donc dû, tant bien que mal, remplir moi-même cette fonction (avec tout de même de précieux conseils extérieurs, et l'aide de quelques bons ouvrages sur la question). Mais ça n'a pas été très simple... D'où ma conclusion : le cas échéant, chercher avec plus de persévérance ! Ensuite, j'ai rencontré quelques fâcheuses rigidités : je n'ai pas pu utiliser de pan de toit Sud pour y installer les capteurs solaires (les permis de construire imposent que les arêtes des toits soient parallèles aux rues³) ; de ce fait, j'ai dû rajouter en pignon un ensemble d'auvent et terrasse qui a inutilement compliqué et renchéri la construction. En outre, la forme qui m'a été imposée pour cet auvent est inadaptée à la nécessaire fonction de protection contre les surchauffes d'été, et d'ailleurs peu usitée dans la région : l'administration semble avoir encore de gros progrès à faire en matière de connaissance des principes bioclimatiques ! Mais peut-être n'ai-je pas su être assez persuasif... enfin, la phase de construction elle-même n'a pas été de tout repos : après d'actives recherches, j'ai réussi à trouver localement un constructeur qui s'est déclaré très intéressé, mais dont je me suis aperçu ensuite que les équipes n'étaient pas toujours au niveau de qualification professionnelle nécessaire à un projet sortant de leur pratique ordinaire ; d'où finalement l'existence de petits défauts qui étaient pourtant tout à fait évitables. Conclusion donc, il est indispensable

² Extrêmement gourmandes en ressources naturelles et en énergie de fabrication, gâpilleuses à l'utilisation, et de surcroît très polluantes à tous les stades de leur existence ; à éviter absolument – sauf si l'accès au réseau est impossible, évidemment.

³ Ce qui me paraît une disposition peu raisonnable, du fait qu'elle tend à accélérer la croissance "en étoile" des villages, l'extension des réseaux de VRD et les prélèvements sur l'espace agricole (qui sera bientôt très fortement sollicité – lorsqu'il faudra faire face à la disparition des énergies fossiles...)

de suivre les travaux de très, très près – et peut-être aussi de vérifier la réalité du savoir-faire de l'entreprise, sans trop se fier aux qualifications qui lui sont accordées...

Conclusion...

Si vous voulez vous lancer, je vous souhaite bonne chance et bon courage ! Pour plus d'informations, ou venir voir à quoi ressemble l'objet terminé, appelez moi : 03 84 70 92 63 Mél : pinsard.louis@wanadoo.fr

Références :

- ✓ "J'attends une maison", de François Desombre, (très complet, adresses utiles...);
- ✓ www.batirsain.org + le guide du même nom
- ✓ www.cr3e.com : site de l'Ecocentre du Périgord;
- ✓ www.batirbio.org : partager l'expérience d'un passionné de bioconstruction
- ✓ publié mi-2006, un bouquin tout à fait essentiel : "L'approche bioclimatique", de Samuel Courgey & J-P Oliva, aux Éditions Terre Vivante.

■ Les avantages du chauffage aux granulés sans changer de chaudière !

Changer de combustible sans mettre à la casse sa chaudière, c'est désormais possible.



Il suffit en effet de remplacer le brûleur fuel ou gaz par un brûleur à granulés sur votre chaudière existante, ou de l'ajouter sur une chaudière bûche. 3 importateurs en proposent en France :

- Intelli-Eco tél. : 04 50 72 39 30
www.bruleurapellet.com (marque Terno Cabi, Italie)
- HS France Tél. : 03 88 49 27 57
www.hsfrance.com (AFAB, Suède)
- Groupe Aplec Tél. : 0820 203 252
www.groupe-aplec.com (AFAB, Suède)

Il faut compter un investissement de 3 000 à 4 000 euros HT avec ou sans silo, brûleur posé ou non posé. Cette installation peut bénéficier d'un crédit d'impôts. Article à lire dans la revue « La Maison Écologique » n°35 oct-nov 2006

Les granulés

Les granulés sont fabriqués uniquement à partir de sciures de bois compressées sans agent de liaison.



Ce combustible, très dense, dispose d'un pouvoir calorifique minimum de 4600 kWh par tonne avec une humidité sur poids brut du granulé de 8 %. Sa masse volumique est de 0,7 tonne/m³ ce qui facilite le transport et le stockage. Le granulé se présente sous la forme d'un cylindre de 6 à 10 mm de diamètre et d'une longueur moyenne de 2 cm. Le prix généralement pratiqué est environ 130€ la tonne livrée par camion souffleur, selon la distance et la quantité, départ usine

¹ Hommage à Joseph Orszagh, professeur de physique et chimie à l'Université de Mons-Hainaut, et sans doute le meilleur spécialiste européen de la question... Bulletin de Serre Vivante n°27

■ NOS ACTIVITEES

■ Sur le terrain ...

Le samedi 8 avril, nous nous retrouvions nombreux à la salle communale de Sermange où Louis Pinsard nous attendait à 14h. Dans un premier temps, notre hôte nous a expliqué à l'aide de transparents la conception de sa maison neuve (qui ressemble à toutes les autres) et son objectif de réduire l'impact sur l'environnement.

Bien choisir les matériaux ...

La conception bioclimatique est caractérisée par son implantation avec le moins possible d'ouvertures côté nord pour l'utiliser au mieux les dispositions naturelles. D'autre part, le prix de la consommation d'énergie dépendra du bon choix des matériaux de construction. Les murs de la maison sont en briques « monomur » de 30 cm de large, alvéolées, collées les unes sur les autres en laissant un passage d'air d'une brique à l'autre et recouvertes d'un crépi adapté. La perte d'énergie peut être de 25 % par des murs mal isolés ! Par ailleurs, des techniques d'éclairage sont nécessaires ; il y a beaucoup d'ouvertures sur les autres façades exposées au soleil pour avoir le plus de lumière naturelle possible, ce qui diminuera le coût de l'énergie électrique. L'utilisation d'ampoules basse-consommation est préconisée dans les endroits où l'on a besoin de s'éclairer longtemps (cuisine, salle de séjour...) en évitant ce type d'ampoules dans les lieux de passage car elles auront une vie plus longue si elles ne sont pas allumées souvent. Quand elles sont usées, il faut les rapporter à la déchetterie car elles peuvent contenir des éléments dangereux pour l'environnement. Proscrire les lampes à halogènes, elles consomment 5 fois plus d'énergie qu'une ampoule ordinaire !

Parlons maintenant des économies d'énergie

Cette maison est bien isolée par les murs et par le toit, grâce à un isolant écologique, non collé à la toiture pour permettre une circulation d'air entre les tuiles et l'isolant.

Par le toit, la déperdition de calories peut atteindre 30% en l'absence d'isolation. Les ouvertures dans la maison, les portes et fenêtres, peuvent perdre 13% de l'énergie d'où l'utilisation de double-vitrage. Le sol peut aussi être à l'origine d'une perte d'énergie de 7%. Pour l'aération, une installation de ventilation mécanique contrôlée (VMC) couplée à un puits canadien (de longs tuyaux enterrés à 2m de profondeur dans la propriété avec une prise d'air extérieur) apportent de l'air à une température ni trop fraîche l'hiver ni trop chaude l'été de l'ordre de 12 à 15 degrés. Ces deux systèmes enlèvent l'humidité et le gaz carbonique. Pour éviter les « ponts thermiques » qui peuvent faire perdre 5% de calories, la dalle ne doit pas traverser le mur extérieur mais s'appuyer sur celui-ci.

Place au soleil !

Les techniques de chauffage sont d'autant plus performantes que la maison est bien isolée comme nous venons de le voir. Des panneaux solaires ou capteurs thermiques exposés au sud produisent de l'énergie qui chauffe le carrelage du rez-de-chaussée et le ballon d'eau sanitaire. Ces panneaux solaires sont posés au sol et inclinés contre le mur de la maison. Le soleil consomme zéro kwh d'énergie ! Pour diminuer l'achat d'électri-

cité, un système photovoltaïque est posé sur le toit de la maison

et produit la moitié de la consommation annuelle. Le « plancher solaire » est complété par un chauffage au bois en bûches. Il faut veiller à placer la cheminée au centre de la maison pour éviter la déperdition de calories.

Dans notre région, nous exploitons nos forêts communales ce qui fait vivre notre économie locale. C'est une énergie renouvelable, sans effet de serre. Le chauffage par le sol apporte une température constante et douce dans la maison. Les portes à l'intérieur de la maison peuvent être ouvertes pour que le chauffage au bois rayonne dans les différentes pièces. La chaleur monte naturellement à l'étage pour adoucir les chambres. Voici une autre économie : les habitants récupèrent l'eau de pluie dans une citerne qui est réutilisée pour les toilettes et l'arrosage du jardin. L'eau de la canalisation publique arrive sur l'évier et la salle de bain.

Nous avons admiré toutes ces installations qui préservent l'environnement et sommes repartis enchantés de notre visite. Nous remercions Claude et Louis de leur gentillesse.

■ Colette Penneçot

■ Enfin un crédit d'impôt pour la récupération des eaux de pluie ?

Souvent utilisée à volonté et en permanence dans notre pays, l'eau du robinet est un bien précieux et nécessite de lourds traitements pour la rendre potable. De plus, il est vraisemblable que les coûts de traitement vont continuer à augmenter dans les prochaines années.

Le 28 février dernier, le député de Seine Maritime Denis Merville (UMP) a présenté une proposition de loi visant à encourager les installations de systèmes de récupération et de traitement des eaux pluviales. La quantité d'eau utilisée par personne varie entre 120 et 300 litres par jour. Or toute cette eau ne doit pas être forcément potable. Il est en effet aberrant d'utiliser de l'eau potable pour arroser son jardin, laver le linge et la vaisselle ou pour les chasses d'eau des WC. De ce fait, M. Merville explique qu'il est possible d'économiser l'eau potable et de ménager les nappes phréatiques.

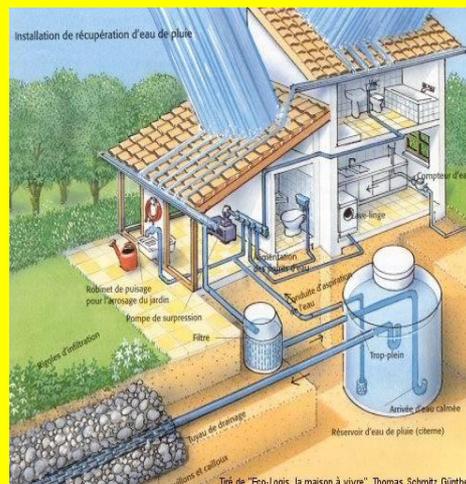
Le procédé est relativement simple

Les eaux récupérées, en général par le biais de la toiture, sont filtrées puis stockées dans une cuve au lieu d'être rejetées vers le réseau d'assainissement. C'est pourquoi, il propose d'attribuer un crédit d'impôt, à hauteur de 40 % de la dépense occasionnée, à l'instar des aides déjà existantes pour l'installation de chauffe-eau et chauffage solaires. Une maison individuelle de 100 m² au sol présente une capacité de récupération d'eau de pluie estimée à environ 80.000 litres par an (80 m³ auxquels il convient de retrancher environ 10m³ en raison de l'évaporation notamment). Par conséquent, une famille de quatre personnes qui consomme en moyenne 120 m³ peut économiser 70 m³ d'eau potable par an. Outre la diminution des risques d'inondation et de ruissellement, l'installation de systèmes de récupération et de traitement des eaux pluviales limite à terme les volumes d'eaux à traiter, donc les investissements à réaliser par les collectiv-

tés locales, et les volumes de boues de stations d'épuration dont l'élimination n'est pas sans poser de problèmes.

Hélas, ce projet de loi a été modifié lors de son étude au sénat : le crédit d'impôts est retombé à 15%. A suivre la décision finale du parlement lors du vote du budget en déc 2006.

■ Jean-Claude Lambert



Le site industriel

Moulin Rouge est situé sur la grande Voie Romaine Besançon-Chalon établie au I^{er} siècle de notre ère. La voie franchissait la vallée de l'Arne grâce à un pont en bois. Dès le XII^e siècle, l'endroit étant jugé stratégique, on y installa un péage (déjà !). On sait qu'au XIV^e siècle, le pont était «portion» de la Seigneurie d'Orchamps, le fermier étant Aimé Martenet d'Orchamps.

Le moulin

En 1530, un Dolois, Louis de Montureux (Alias Louis Rousset), obtint licence pour établir un «moulin, foule, bapteur, rasse à tirer le bois (scie)» ainsi que le droit de placer là un petit bateau sur le Doubs. Vers la fin du XV^e siècle, le pont en bois étant arrivé en fin de vie, il fut remplacé par un pont en pierre et la route s'incurva pour passer la champée de l'étang qui existait sous le pont de bois. A ce jour, on peut encore deviner la route avec ses virages. Le moulin du Pont fonctionnait le long de l'Arne avec une chute d'environ huit mètres. On signalait une force motrice de vingt-cinq chevaux. La retenue d'eau allait jusqu'au droit de Lavangeot ! L'Arne continuait tout droit vers le Doubs. Le «Moulin» faisait également auberge et c'est là que se situe l'épisode tragique de l'Auberge Rouge, qui donna dès 1610 le nom de Moulin-Rouge.

L'AUBERGE SANGLANTE

(extrait de Alfred VIEILLE, *Orchamps et ses environs*, Res Universi, 1990, p. 134 et suiv.)

(...) Sur l'emplacement approximatif de l'usine s'élevait autrefois une auberge de sinistre aspect qui longtemps troubla seule la monotonie du lieu solitaire. Monsieur de Souy, dans son Ermite en province, consacre une page à l'histoire de ce cabaret de Moulin-Rouge. (...) Elle n'était autrefois qu'un chétif et misérable cabaret où plus d'un voyageur trouva la mort. (...) [Les auteurs de ces crimes] subissent la peine de mort, après avoir révélé une infinité de meurtres dont on avait jusque là méconnu les auteurs. La maison fut rasée (...)

Le fourneau

Pour acheminer les bois, il fut question de placer un bac pour relier le moulin à Eclangeot, village situé sur l'autre rive du Doubs à l'orée de la forêt de Chaux. En 1690, Joseph de Lintrey, maître forgeron, s'installe dans le moulin (sans doute fermé depuis la tragédie de 1605-1610). L'endroit fut alors connu sous le nom de Fourneau du Pont ou aussi fourneau du Moulin-Rouge. Vers 1700, le fourneau appartient à M. Matherot de Desnes, Seigneur de Romange, qui possède aussi le

fourneau de Romange. En 1712, le Marquis de Pourcheresse, maître des Forges de Fraisans, s'associe à M. de Desnes (on dirait à ce jour, «participation croisée» !). En 1745 apparaît le sieur Joseph Courty (originaire de Bonnal) qui a fait fortune à Paris. Il rachète les forges de Pesmes puis celles de Montrambert. En 1775, Courty se fait adjuger la Seigneurie de Lavangeot, puis celle de Lavans et prend des participations dans Dole, Fouchersans, Rans, Fraisans (en plus de Moulin-Rouge, Romange et Montrambert). Courty devient un vrai maître de forges ! En 1772, Moulin Rouge produisait 1 300 milliers de fonte (700 tonnes), 500 milliers de fer (250 tonnes) et employait environ vingt-deux ouvriers en 1790.

Le temps des forges

A la Révolution (1789) les maîtres disparaissent prudemment et l'ensemble de forges devient la Société Caron frères jusque vers 1845. Une grande partie des forges sous contrôle des frères Caron produit environ 27 000 tonnes de fonte et 26 000 tonnes de fer par an. Puis en 1854, les Caron cèdent l'ensemble à la « Société des Forges de Franche-Comté » dont le siège est fixé à Besançon. Malgré une forte activité à Fraisans, les difficultés financières, puis sociales s'accroissent. Il est décidé de moderniser Moulin-Rouge ; les diverses autorisations administratives sont obtenues.

Le charbon de bois... et la chimie de la rayonne

En 1865, la Société des Forges vend le site de Moulin-Rouge à un responsable de Fraisans, Justin Crebely (originaire d'Ounans). On a longtemps pensé que Moulin-Rouge n'était qu'une fabrique de charbon de bois, alors qu'il faut parler de distillation du bois, ou carbonisation du bois en vase clos. Le charbon de bois était depuis toujours fabriqué « en forêt » (il faut aller voir les charbonniers aux «Baraques du 14» à la Vieille Loye !). Le temps de mettre en place la nouvelle usine, Justin Crebely avait monté un commerce de bois et de charbon de bois à Dole. En 1870, l'usine de carbonisation-distillation du bois de Moulin-Rouge était née. En 1886, Justin Crebely est élu Vice-président de la chambre de commerce du Jura. Il est un notable re-

marqué. Il installe en 1887 deux fours à chaux puis en 1898 une petite turbine électrique de 50 KWh entre le canal et l'Arne. Vers 1895, l'usine consommait 15 000 stères de bois par an pour produire : 7500 mètres cubes de charbon de bois et 2500 tonnes

LA DISTILLATION DU BOIS :

Elle permettait de récupérer les «fumées» et les chimistes savaient que les produits issus de ces fumées avaient de l'avenir. Le charbon de bois obtenu en fin de distillation devenait «épuré». Également d'ailleurs, vers 1850, on commençait à distiller aussi le charbon de terre (la houille) pour obtenir des gaz (gaz de ville) et goudrons (brais) et restait le «coke» qui servait surtout à l'élaboration des fontes et aciers. Le coke est très voisin du charbon de bois. Les «fumées» condensées et débarrassées de leur eau prenaient le nom d'acide pyroligneux. Du liquide pyroligneux on savait (par cracking à la vapeur) tirer acide acétique, alcool méthylique, acétate de butyle.

la rayonne, soie artificielle...

On savait aussi qu'avec réaction sur la soude, on pouvait obtenir un produit appelé l'acétate de soude qui permettait de fabriquer un fil synthétique nouveau, très fin, du nom de soie artificielle ou rayonne, ou soie à l'acétate (invention du Comte de Chardonnet - Besançon, 1884)

d'acide pyroligneux. En 1899, le fils de Justin, héritier présomptif, meurt à 42 ans. Son épouse Marie a 33 ans. En 1900, Justin meurt à son tour (71 ans). L'usine revient à Marie, mais elle ne connaît rien. Elle engage dès 1900 un directeur, puis en 1906, un autre (M. Kurtz) qui mourra tragiquement à Dole en 1911, dans des circonstances non élucidées. Dès 1906, apparaît M. H. Soupey, Ingénieur des Arts et Métiers de 43 ans, de retour de St Petersburg après quinze ans sur un site métallurgique (Droujkowka), en fin de contrat. Une femme, trois enfants, une petite fortune, il est spécialiste en gaz de hauts fourneaux. Il tente vainement de trouver une place à Fraisans où les forges ont réduit leurs activités. Moulin-Rouge l'accueille. Marie Crebely est alors secondée par M. Kurtz. En 1911, à la mort de ce dernier, H. Soupey prend la place de directeur. M. Soupey modernise l'usine puis la rachète. En 1911, il perd son épouse, atteinte de tuberculose. L'usine est devenue un fleuron du Nord Jura. Le produit phare est l'acétate de soude.

M. Soupey est le gentleman de Moulin-Rouge, il sort et reçoit beaucoup. La production de 1913 est de 100 tonnes par mois de charbon de bois épuré, 15 tonnes par mois de goudrons, 10 tonnes par mois de méthylène (alcool de bois), 39 tonnes par mois d'acétate de soude, Pour une consommation de 2 000 stères par mois de charbonnette, 150 tonnes par mois de houille (pour la chaudière), 30 tonnes par mois de carbonate de soude (pour l'acétate).

Grandeur et déchéance

En 1923, M. H. Soupey, veuf depuis 1911, constate que son fils ne veut pas reprendre l'usine et que sa fille Suzanne est atteinte elle aussi de tuberculose. Il signe un accord avec M. Drouhot, de Dijon, lui loue l'usine en restant administrateur, jusqu'en 1925. Mais M. Drouhot n'est qu'un financier. Il exige de M. Soupey qu'il trouve un successeur. Ce sera M. E. Gaveau, 24 ans, Ingénieur des Arts et Métiers comme lui, qui débarque à Moulin-Rouge au début de 1924. Celui-ci prendra en charge une usine en pleine puissance. La consommation de charbonnette est passée à 2 500 stères par mois (plus 200 stères de bois de chauffage pour les fours). Afin de s'assurer ces approvisionnements importants, M. Gaveau devient exploitant forestier (achat de coupes, bûcherons, sciage de long et vente de grumes et traverses). Cette activité occupera 50% de son temps et fait qu'il sera connu de tous dans la région. Il sera même Président du syndicat des marchands de bois du Jura, section feuillus, pendant dix ans. La charbonnette est transportée par voitures avec chevaux (dix-huit chevaux et cinq bœufs en 1925 !). Le bois vient aussi d'exploitants voisins (Benoit de La Barre, Besson d'Etrepigny, Blondeau de Lavangeot, Thouilly d'Eclans, Dutrot d'Orchamps, Gigard d'Etrepigny, ...). Le bois, en charbonnettes (4 à 10 cm de diamètre) stockées autour de l'usine (parc à bois) devait être sec au maximum. Chargées dans des cornues (d'une contenance d'environ quatre stères), sortes de grosses « cocottes-minute » de deux mètres de diamètre, conduites au four pendant environ huit heures et enlevées pour décharger 300 kg de charbon de bois. Les plus anciens



se souviennent de l'odeur de distillation et des cornues qui traversaient la route ! Le système, un peu modernisé en 1934, permettait de distiller environ 4 000 stères par mois. Les produits étaient vendus à Billault (Paris) pour l'export : acétate et méthylène, à Blondeau (Besançon) : méthylène, à Acticarbone (Paris) : goudrons, à P. Luc (Nancy) : écorces pour tanins, à Aupèle (Chalon), et à la Verrerie de la Vieille Loye : petit bois pour verrerie, à Rigaud (Lyon) : charbon de bois en gros sac Vers 1935, on assiste à des ventes étoffées de charbon de bois en petits conditionnements (50 et 10 litres) pour allume-feu et camions (début des gazogènes). Moulin-Rouge avait un marché de 10 000 sacs par an (50 litres) avec Guichard-Perrachon de St Etienne (fondateur de la marque Casino). En 1935, M. Gaveau devient PDG. A la veille de la guerre de 1939-45, l'usine produisait environ 200 tonnes par mois de charbon de bois et 12 000 litres par mois d'alcool méthylique.

Une usine stratégique

Sous l'occupation, l'usine fut déclarée « stratégique » : charbon de bois pour camions gazogènes et alcool réservé aux médecins. On était en zone occupée interdite ! L'usine achète un camion « Latil » dès 1944 (bien sûr équipé au gazogène). Le bois arrive soit par charrettes, soit par camions (le « Latil » et les camions des frères Siclet). Deux charretiers avec cinq charrettes par jour de toutes provenances (forêt de Chauv, bois de Lahier, bois Boucot, Serre). Dès 1945, l'usine doit faire face à de graves problèmes financiers

(hausse des salaires et prix de vente bloqués par décision du gouvernement). En 1950, il est décidé d'installer un nouveau four vertical remplaçant les cornues (système nouveau depuis 1942 et qui est encore utilisé en 2004 sur plusieurs sites) et qui permet de réduire les coûts de main d'œuvre. L'investissement est lourd. On sait qu'en 1954, il fallait approvisionner le four de 850 stères par semaine (près de 3 500 stères par mois !).



L'usine en 1956, quelques mois avant l'arrêt. Remarquer la tour cachant le four installé en 1950. Mais le prix du bois augmentait en raison d'une rareté organisée par les Eaux et Forêts, et de l'inflation du coût de la main d'œuvre. Enfin, les prix de vente du charbon étaient bloqués.

La mort dans l'âme, M. Gaveau, PDG, décidait en 1956, de stopper et de déposer le bilan de la société. Il s'ensuivra la liquidation amiable fin 1956.

■ Joseph GAVEAU

Journal d'information du massif de la Serre

tirage : 5 000 exemplaires sur papier recyclé

éditeur : Ass. Serre Vivante Ferme GAEC de l'Aubépine 39 290 Moisyey
mél: serre.vivante@wanadoo.fr - Web : <http://perso.wanadoo.fr/serre-vivante/>

Conseil d'Administration :

Pascal BLAIN, président, Menotey,
Jean-Claude LAMBERT, vice-président, Romange,
Guillaume BERTAUD, trésorier, Rainans,
Christine van der VOORT, secrétaire, Romange,
Colette PENNEÇOT, Dole, Laurent CHAMPION, Chevigny

Soupe d'orties

Faire fondre 50 g de beurre dans une casserole, y jeter 400 g de pousses de jeunes orties et laisser cuire à l'étouffée pendant 10 min. Ajouter 900 ml de lait, porter à ébullition et laisser frémir pendant 10 min. Laisser refroidir légèrement et mixer ou passer à la moulinette. Verser dans une casserole propre, saler, poivrer et réchauffer. On peut remplacer le lait par de l'eau. Dans ce cas pour rendre la soupe plus onctueuse, on fera cuire avec les orties, deux ou trois pommes de terre coupées en rondelles.

LE MOULIN D'AUDELANGE AU FIL DES SIECLES

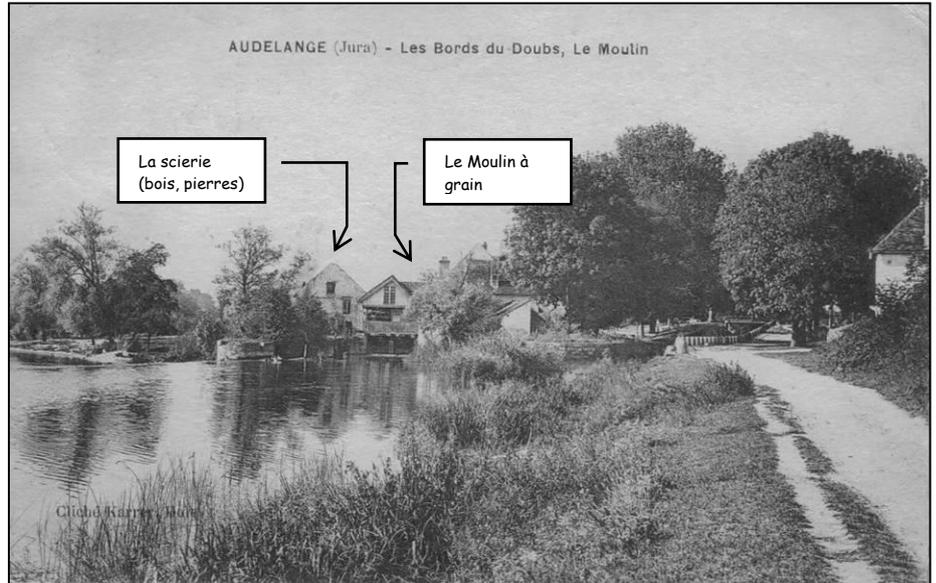
Au 12^e siècle, les princes étaient seuls autorisés par les lois barbares burgondes à posséder des moulins. Fréquemment ils en faisaient don aux prieurés, congrégations religieuses. Moulin banal, le Moulin d'Audelage est mentionné au milieu du 13^e siècle dans des actes de cession de terres et de domaines : Johan de Chalon hérite des terres de Rochefort et d'Audelage qui entrent dans les biens de la branche cadette du comté de Bourgogne. En 1291, Othon IV déclare ces terres au roi de France, Philippe le Bel, mentionnant les moulins qu'il apporte en dot à sa fille, Madame de Bourgogne qui épouse le comte de Poitiers, futur Philippe IV le Long. Johan II de Chalon donne les terres d'Audelage, plus le moulin, au seigneur de Rochefort. Du 14^e siècle au 16^e siècle, le moulin d'Audelage et la seigneurie passent de seigneur en seigneur par la comtesse d'Artois.

En 1545, Charles Quint autorise et encourage la construction de moulins sur toutes les rivières de la Comté; Il confirme les droits d'eau et en distribue à tous les nouveaux moulins. Très peu de moulins étaient privés car ils appartenaient à des comtats et à des seigneureries.

Le moulin d'Audelage défraie la chronique

Au 17^e siècle le moulin devient tristement célèbre. C'est un lieu de rassemblement de sorciers, un procès en sorcellerie fit grand bruit à cette époque : une habitante de Lavangeot, Aimée Petitjean, fut condamnée à mort et brûlée vive pour actes de sorcellerie ; Extrait du jugement : «elle fut convaincue d'être allée au soldat près du moulin d'Audelage sur une ramasse (manche à balai) une chandelle portée à la main et d'y avoir abordé le diable sous la forme d'un homme noir ! ... etc »

En 1713, le chevalier Arvisenet, qui possède la seigneurie de Lavans, contigüe à celle de Rochefort, achète le moulin d'Audelage. Il y épouse Marguerite Berreur, fille du conseiller d'État, Claude Berreur, dont la famille construira l'hôtel



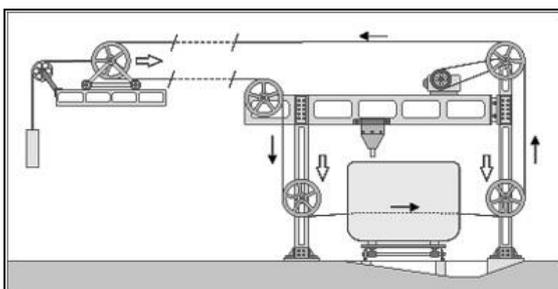
Berreur, actuelle sous préfecture de Dole. Pour l'anecdote, deux siècles plus tard, le meunier Louis Ponard épousera lui aussi une Marguerite Berreur, fille du meunier de Malans (Haute Saône) ...

La fille d'Arvisenet reçoit en dot le moulin d'Audelage pour son mariage avec le comte d'Esternot. A la fin du 18^e siècle, le moulin d'Audelage, par suite d'autres alliances, devient propriété du comte Louis Auguste de Pourtales de Neuchatel, propriétaire du château et du domaine de Romange.

Une scierie de marbre, une scierie à bois...

Une huilerie est mentionnée en 1790 (peut-être réinstallée après 1850), un battoir à blé en 1836. En 1835, le comte de Pourtales vend le moulin au comte de Vaulchier qui le cèdera à Monsieur Bouchelier. Une scierie à marbre est construite sur l'îlot vers 1852, puis une scierie à bois vers 1855, à coté de la scierie à marbre, sur la même chute hydraulique que le moulin. Monsieur Bouchelier achète les maisons et dépendances de la rive droite et cède les scieries à la famille Bazin, marbriers à Comblanchien. Il y a donc trois industries en 1861: scierie à marbre Bazin, scierie à bois Poingnant et moulin Peutet, avec gruelle-rie.

Sous Louis Philippe, est construit le canal du Rhône au Rhin, ce qui modifie considérablement les hauteurs des chutes d'eau et impose un régime d'eau très rigoureux.



Scier la pierre ...

Actionnée par la poulie motrice dans l'angle supérieur droit, la cordelette attaque la roche lorsque les deux poulies inférieures descendent, le chariot à gauche maintenant la boucle sous tension.

Variable suivant la dureté de la pierre et la nature de l'abrasif, la vitesse de sciage est de l'ordre de 5 à 30 cm à l'heure. Dans une carrière, la cordelette est composée de trois fils, peut avoir jusqu'à 800 à 1000 m de long, afin de ne pas s'échauffer, et une vitesse de sciage d'un mètre par jour. Dans une installation de débitage, elle n'a que 2 fils et une longueur moindre.



La scierie a probablement fabriqué des colonnes en marbre local pour l'église du collège de l'Arc à Dole et les escaliers ainsi que d'autres éléments en marbre de Champvans (Sampans ?) de l'Opéra de Paris ...

Fin du 19^e siècle, arrivée de la famille Ponard.

Le marquis de Vaulchier du Deschaux met en vente le moulin d'Audelage. Le 27 avril 1887, les frères Ponard, François, curé de Thervay et Edouard, curé de Peintre, achètent, en commun, le moulin d'Audelage, ses terres et dépendances. Ils demandent à leur troisième frère, Jean Baptiste, de quitter son petit moulin situé à Gigny dans la vallée du Suran, pour venir «faire tourner» celui de leurs frères à Audelage.

L'équipement du site à l'époque :

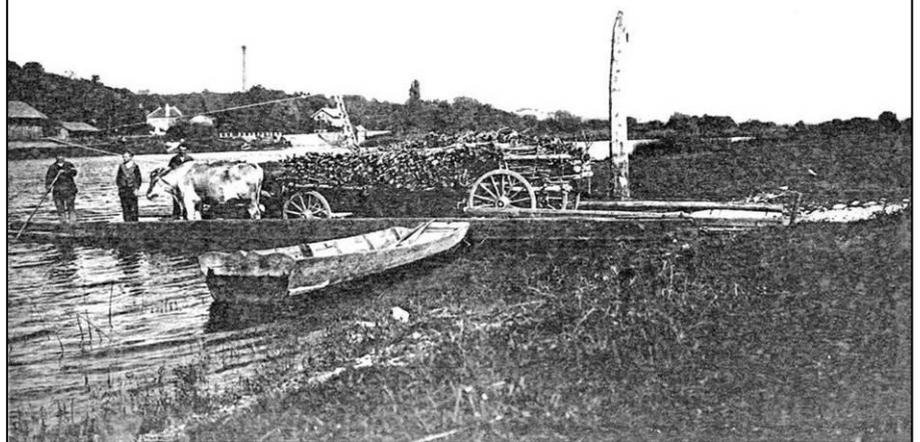
- Sur la rive droite du chenal, un moulin de huit paires de meules, mues par une turbine hydraulique
- Sur la rive gauche du chenal, une scierie à bois à lames verticales multiples et une scierie à marbre composée de deux grands châssis à 36 lames chacun. Ces deux scieries étaient mues par une deuxième turbine hydraulique.

En 1890, arrêt des deux scieries.

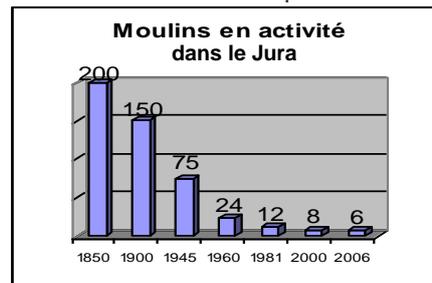
En 1915, Joseph Ponard, fils de Jean Baptiste, hérite de ses oncles, les deux curés. En 1916, la chute d'eau est louée par la Compagnie électrique de l'Est

En 1920.22, démolition des scieries et élargissement du canal de l'usine

Embarquement d'une charrette de bois sur le bac (on aperçoit le câble de traction à l'arrière plan)



En 1924-28, construction de la centrale hydro électrique, toujours en activité à ce jour. En 1938, construction de la minoterie moderne par Louis Ponard, fils de Joseph. En 1971, modernisation de la minoterie. À partir de 1967, date d'autorisation de collecte directe des céréales du producteur au



meunier, construction de plusieurs silos : en 1967, silos carrés métalliques (1000 t), en 1968 et 69, silos ronds au nord (1100 t) et en 1975, silos au sud (1600 t). En 1983, démolition du vieux moulin à farine et construction des silos béton et usine d'aliments du bétail

En 1995, arrêt de la minoterie farine de blé et développement des aliments du bétail. A cette époque, le moulin produisait environ 4 000 tonnes de farine panifiable par an et entre 10 et 12 000 tonnes d'aliments du bétail, vendues sur les régions Franche Comté et Bourgogne.

En 2001, cession du moulin à la coopérative Interval qui développe l'alimentation animale, distribuée par ses centres et silos répartis sur toute la région, la centrale hydro électrique restant exploitée par la famille Ponard.



■ Pierre PONARD

■ Coup de force sur la Serre ?

M. Gérard Bailly, président du Conseil Général, entend profiter d'un rapport de force favorable vis-à-vis d'Amange pour rectifier les virages qui abritent le tiers des stations botaniques remarquables du massif ...

Bref rappel historique ... Au fil des années la RD 37 entre Moissey et Amange a vu croître le trafic poids lourds : desserte de la carrière de Moissey, débardage forestier mais aussi et surtout transit vers Besançon évitant le tourne à gauche délicat du carrefour des Épenottes en attendant un hypothétique rond-point... Jusqu'à ce que la chaussée affaiblie incite en mars 2000 le Conseil Général à entreprendre des travaux dans les virages qui sont aussi des stations botaniques remarquables en Franche Comté. Sans parler des craintes des Amangeais de voir le flux des poids lourds enfler à nouveau, revigoré par une chaussée toute neuve... Depuis lors, le refus de la commune d'Amange de rétrocéder les terrains a permis la sauvegarde provisoire du site.

Chantage et prise d'otages : « mes virages contre tes pavillons »

Au printemps 2006, la commune d'Amange a autorisé la construction d'un lotissement au lieu dit « les terres rouges ». Mais le lotisseur a aménagé une sortie pour les maisons sur un délaissé du Domaine Public départemental sans permission de voirie ! La commune a proposé au département, qui n'a pas vocation à être propriétaire ou à aménager une voie de desserte de lotissement, la rétrocession de ce délaissé en vue de son reclassement dans le domaine communal. Depuis le mois d'avril, cette affaire banale a tourné au véritable bras de fer : le Conseil Général

exige en préalable la transmission des terrains situé le long de la RD 37 pour réaliser les travaux projetés depuis 2000, bien que les fissures identifiées il y a plus de 5 ans n'aient absolument pas évoluées. Le conseil municipal d'Amange a refusé début juillet de céder à l'incroyable chantage. Le Conseil Général revient donc à la charge cet automne ...

Développement durable : il faut passer à l'acte !

Le président Bailly écrivait en 2003 « *Le transit dans la forêt de la Serre et dans les communes d'Amange et Moissey n'est pas adapté aux poids lourds. Le département ne peut pas dimensionner toutes ses routes pour supporter ce type de trafic.* ». Au regard de l'aménagement du territoire, il est naturel de se réinterroger sur l'usage des voies de circulation irriguant la zone. Pour Serre Vivante, la liaison Amange/Moissey via le massif de la Serre à une vocation de desserte des riverains et une utilité pour l'exploitation forestière. Si l'augmentation des véhicules légers est liée au développement touristique de la zone, en revanche, le trafic poids lourds, comme la circulation de transit, devra demain emprunter d'autres voies, plus adaptées. Nos villages ont droit à une sécurité aujourd'hui mise à mal : si la menace de glissement de chaussée reste une hypothèse, le flux quotidien des poids lourds traversant Amange est déjà une réalité bien réelle. L'interdiction de circulation des poids lourds, à minima dans le sens Moissey/Amange, est une mesure de précaution simple, rapide à mettre en œuvre et surtout peu onéreuse pour le contribuable, en réponse aux inquiétudes liées à l'apparition de quelques fissures. Une solution « écologique et soutenable » doit rapidement être adoptée ... Faites une fleur à la Serre, monsieur le Président !

■ Pascal Blain

■ La RT 2005

La nouvelle réglementation thermique va dans le bon sens puisque la consommation énergétique doit baisser de 15% par rapport à la précédente (RT2000). Et théoriquement, elle porte davantage d'attention à l'approche bioclimatique.

Sur le papier... En réalité, ce n'est pas aussi simple. La réglementation antérieure calculait une valeur limite qui tenait compte de l'architecture : un bâtiment tarabiscoté avec un taux de déperdition important était donc autorisé à consommer davantage d'énergie qu'un bâtiment compact. La RT 2005 a introduit un seuil minimum quelle que soit l'architecture. Il devrait donc être plus facile de l'atteindre avec une bonne conception thermique. Mais ce seuil n'est pas assez contraignant pour que cela ait un réel impact. L'administration souhaite probablement commencer à sensibiliser les architectes qui à l'évidence ne sont pas prêts à faire de la conception bioclimatique ... Extrêmement peu sont compétents et prêts à faire des efforts. D'une manière générale, peu de gens en France s'intéressent à la thermique des bâtiments : les maîtres d'ouvrage n'y comprennent rien, le BTP n'a pas acquis de compétences suffisantes, et les gouvernants donnent peu de moyens à la recherche.

Manque d'ambition ...

Les nouvelles exigences de performance énergétique ne sont pas à la hauteur des ambitions françaises, notamment celle du «Facteur 4» qui prévoit une division par 4 des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050. Une étude européenne⁽¹⁾ montre clairement que notre réglementation reste beaucoup moins stricte que ses équivalents allemand, autrichien, néerlandais, ou encore britannique. Le ministère du logement ne met aucun moyen pour savoir si la réglementation thermique est respectée, ou non. Il n'y a pas de contrôle, encore moins de sanction. En termes de performance énergétique, il faut favoriser les architectures compactes pour éviter les ponts thermiques, assurer une bonne isolation par l'extérieur, un vitrage à basse émissivité avec une protection solaire, et une ventilation double flux. Il faut aussi favoriser l'énergie solaire. Nos voisins Allemands mettent deux fois plus d'argent que nous dans leurs bâtiments: pas seulement du fait de la main-d'œuvre, mais aussi d'une qualité bien meilleure. Et la haute qualité environnementale n'est pas vraiment une réponse satisfaisante, les bâtiments HQE consommant beaucoup trop d'énergie. On leur demande seulement de diminuer leur consommation de quelques % par rapport à la RT 2005, ce qui est ridicule comparé à ce qu'il est techniquement possible de réaliser.

La HQE est surtout un bon business ...

⁽¹⁾ Groupe de travail n°4 du projet Predac nommé «label pour les constructions bioclimatiques et solaires»



■ Un label français pour la construction basse énergie

Face aux défis lancés par le réchauffement climatique et la raréfaction des matières premières, la nécessité de changer de braquet s'impose au monde de la construction. D'ici 2050, le challenge est aussi clair que motivant : atteindre progressivement la réalisation de bâtiments pouvant se passer d'énergie fossile pour leur fonctionnement comme réhabiliter l'ensemble du parc existant.

En France, le secteur des bâtiments représente 46 % des consommations d'énergie et contribue à hauteur de 25 % des émissions de CO2 (deuxième source de pollution atmosphérique, juste derrière les transports), en progression de plus de 15% depuis 1990 pour des raisons d'isolation insuffisante ou de chauffage mal adapté. Ce secteur constitue de ce fait un énorme gisement potentiel d'économies d'énergie.

C'est dans ce contexte que le 16 mai dernier, l'association Effinergie a vu le jour. Regroupant des professionnels du bâtiment (CSTB), de la finance (Caisse des dépôts et Banque Populaire), de la formation (CEFIM), des associations régionales de promotion de la maîtrise de l'énergie (AJENA, Rhône-Alpénergie-Environnement), le collectif Isolons la Terre, mais aussi des régions (Franche-Comté, Alsace, Languedoc-Roussillon, Bourgogne), cette association a pour but de mettre en place un label pour certifier des constructions à basse énergie. Grâce entre autres à la dynamique du programme régional franc-comtois et de ses promoteurs, c'est assez naturellement que le collectif



national est présidé par Antoinette Gillet, vice-présidente Verte de la Région Franche-Comté, déléguée à la recherche, l'innovation, l'université et l'énergie. Cette dernière vient d'obtenir l'inscription au Contrat de Projet 2007-2013 d'une Maison des énergies renouvelables dans l'aire urbaine (Héricourt=pôle Énergie) rattaché aux lycées professionnels et à la recherche, pour que le milieu économique du bâtiment et de l'industrie soit à même de se former et d'anticiper face aux enjeux énergétiques

La nouvelle réglementation thermique française (RT2005) fixe à environ 85 kWh/m2/an la consommation de chauffage des logements neufs. Avec les possibilités techniques et les connaissances actuelles, il est possible de faire beaucoup mieux ! A l'image du label Minergie en Suisse ou encore de Passiv Haus en Allemagne, dont les seuils sont respectivement fixés à 42 kWh/m2/an et à 15 kWh/an/m2 en moyenne, le label Effinergie ambitionne, quant à lui, un seuil à 50kWh/m2 en moyenne nationale. Pour faire du label Effinergie un succès, l'association articule ses actions en 4 points :

- ▶ Promouvoir les constructions à basse énergie,
- ▶ Démontrer leur faisabilité,
- ▶ Développer un référentiel de performance énergétique pour le neuf et la rénovation,
- ▶ Fédérer les professionnels de la construction et les collectivités locales.

L'établissement d'un référentiel, qui sera finalisé d'ici fin 2006, permettra d'assurer une complémentarité des initiatives régionales et locales et d'inscrire le label dans le contexte réglementaire national. La présidente « tâche de convaincre toutes les régions de s'impliquer de façon cohérente, pour qu'on ait des outils performants de validation des référentiels ». Dans un contexte où le secteur des bâtiments représente 46 % des consommations d'énergie et contribue à hauteur de 25 % des émissions de CO2, on se réjouit de la création de la mise en place du label nationale Effinergie, qui enfin fixe un réel objectif de réduction des consommations d'énergie !



En Franche Comté, l'appel à projet lancé en juin, première opération du programme régional « basse énergie » du secteur résidentiel, est un succès. Parmi les nombreux dossiers reçus par la région, près d'une trentaine étaient conformes au cahier des charges. La région a retenu huit projets dont elle accompagnera la réalisation, soit la construction de plus de 50 logements.

En savoir plus : http://www.cr-franche-comte.fr/appel_projet

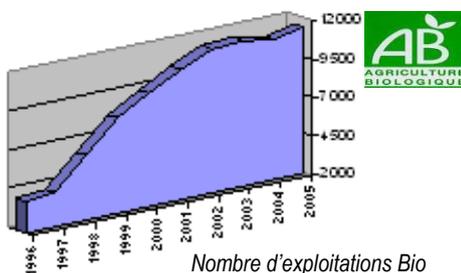
■ L'agriculture doit évoluer ...

En 2005, le nombre d'exploitations bio en France est reparti à la hausse avec 11 402 exploitations agricoles biologiques dénombrées

Soit une progression de 3% par rapport à 2004. Logiquement, avec 560 838 ha, soit 2% de la surface agricole utilisée, la surface cultivée en bio augmente également. Globalement, tous les secteurs profitent de cette embellie. Au-delà de la production, le secteur de la transformation s'affiche aussi en augmentation, avec une centaine de nouvelles entreprises qui se consacrent aux produits bio, soit environ 5 000. Cette tendance positive montre hélas que nous sommes encore loin du compte pour faire face aux enjeux environnementaux de notre époque ... De fait, ces résultats sont conformes avec une politique gouvernementale qui fait toujours la part belle au modèle productiviste conventionnel, pourtant source de pollutions et de problèmes sanitaires.

Est-ce bien raisonnable ?

A noter que l'agriculture raisonnée, concept « marketing » créé il y a 13 ans pour tenter de rendre l'agriculture conventionnelle plus respectable, piétine avec à ce jour seulement 1768 exploitations qualifiées. Plus encore que le mode de production biologique, l'agriculture raisonnée reste confidentielle au regard des 600 000 exploitations Française bien que l'association interprofessionnelle Forum de l'Agriculture raisonnée Respectueuse de l'Environnement en assure activement la promotion... Une petite moitié des exploitations labélisées se situent dans 2 régions : Languedoc-Roussillon (26,4 %) et Centre (15,8 %). Ce déséquilibre se retrouve également au niveau du type de production, les céréales et la viticulture étant de loin les plus représentées avec respectivement 942 et 703 exploitations qualifiées. Si l'agriculture raisonnée se veut un compromis entre les objectifs économiques des producteurs, les attentes des consommateurs et le respect de l'environnement, le concept reste vide et sans réelle ambition par faute d'un référentiel non-contraignant (en dehors de la réglementation actuelle)...



■ La guerre de l'ortie aura-t-elle lieu ?

La loi d'orientation agricole 2006-2011 interdit la mise sur le marché, l'utilisation et la détention de produits phytosanitaires non homologués ainsi que la simple recommandation de ces mêmes produits.

Si ces dispositions sont pertinentes pour les pesticides de synthèse, elles ne doivent pas s'appliquer en l'état pour les produits naturels - connus de longue date, fruits du savoir faire paysan et qui n'ont jamais montré d'effet nocif pour l'homme et son environnement - que ce soit dans le cadre de leur commercialisation ou de leur fabrication pour son usage personnel.

Un décret, prenant effet le 1 juillet 2006, interdit de promouvoir des recettes permettant de traiter naturellement nos jardins. Interdit de dire que l'eau chaude est un bon désherbant pour les allées. Interdit de dire que de simples feuilles de fougère éloignent les chenilles des choux. Interdit de donner la recette séculaire d'un extrait d'ortie, appelé purin ! L'information paraissait si énorme que personne n'y a cru ! Cela est d'autant plus révoltant que le 29 juin, quelques jours avant la mise en application de ce décret scandaleux, les ministres de l'agriculture, de l'écologie, de l'économie et de la santé ont annoncé un plan interministériel de réduction des risques liés aux pesticides. Ce plan prévoit, entre autres choses "la réduction de 50% des quantités vendues de substances actives les plus dangereuses". Cependant, nous serons enclins à penser que tout cela n'est qu'une gigantesque supercherie médiatique de plus si l'État, dans son désir de limiter les substances les plus dangereuses en agriculture, en vient à interdire les produits naturels au jardin !

Ortie et compagnie

La triste réalité est que les multinationales font la loi. Un collectif « Ortie et Cie », regroupant des associations, des producteurs et des consommateurs, vient de naître. Il souhaite notamment œuvrer pour une libre circulation des savoirs populaires et des recettes de produits traditionnels et naturels en agriculture, jardinage et tous usages domestiques. Nous appelons tous les jardiniers de France à leurs barils! Faites couler le bon jus d'ortie en vos jardins à la santé de vos légumes. ■ Laurent Champion

■ Protéger les abeilles des pesticides, pourquoi il est urgent d'agir

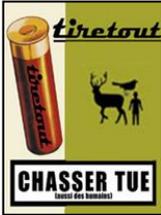


L'abeille fait partie de notre quotidien. En plus des précieux produits qu'elle nous offre, pour leurs qualités diététiques et thérapeutiques, comme la Gelée Royale, la Propolis, le Pollen et le Miel aux mille saveurs pour notre plus grand plaisir, elle joue un rôle absolument fondamental dans la pollinisation.

La survie ou l'évolution de plus de 80% des espèces végétales dans le monde et la production de 84% des espèces cultivées en Europe dépendent des abeilles ! Ce qui faisait dire à Einstein : " Si l'abeille venait à disparaître, l'humanité n'aurait plus que quelques années à vivre ". Insecte pollinisateur majeur, l'abeille est indispensable au fonctionnement des écosystèmes, à la biodiversité florale et faunistique et à l'agriculture. L'abeille s'avère également un indicateur biologique exceptionnel, une véritable sentinelle de la qualité de notre environnement. Mais aujourd'hui, la pérennité de l'abeille et des autres insectes pollinisateurs est menacée. L'utilisation de certains pesticides hyper-toxiques utilisés en agriculture, mal évalués, décime chaque année des milliards d'abeilles depuis près de dix ans ! Les OGM constituent l'autre préoccupation majeure des apiculteurs : leurs effets pervers éventuels sur les abeilles n'ont pas été étudiés. Serre vivante, après la visite et la conférence de ce printemps, a interpellé nos parlementaires sur le sujet ...

Pour plus d'informations : Terre d'Abeilles • Tél : 02 54 36 64 11 <http://www.sauvonslesabeilles.com>

■ **CHASSE: accidents mortels en série**



La saison de chasse 2005/2006 déplore la mort de 31 personnes.

Un habitant de Couffé, Loire-Atlantique, est mort, jeudi 19 octobre. La battue allait à son terme, beaucoup

avaient déjà rangé les fusils mais quelques hommes observent alors un buisson et imaginent qu'un sanglier s'y trouve. Brusquement, l'animal en sort, trois hommes tirent : 260 m plus loin, Christian Lorieu, 58 ans, s'effondre, touché en pleine tête ... Mardi 24 octobre, dans un sous-bois de Clionsclat, au sud de Valence. Pascale Romain, 44 ans, mère de deux enfants, qui ramassait des champignons a été abattue par un chasseur d'une balle dans le ventre. Jugé en comparution immédiate, le chasseur a avoué avoir volontairement bafoué le règlement de l'association de chasse, et les règles de sécurité, interdisant la chasse aux sangliers en dehors des battues organisées. Voulant absolument tirer un animal pendant ses vacances, le tireur était parti traquer le sanglier seul, avec ses deux chiens et lorsque la promeneuse a eu le malheur de faire bouger un buisson, il a tiré au jugé. Banal accident de chasse ? Le tribunal correctionnel de Valence l'a condamné à deux ans de prison ferme et suspendu son permis de chasse pendant 5 ans. Serre Vivante exprime sa profonde sympathie et ses sincères condoléances aux parents et amis de Christian Lorieu et de Pascale Romain. Cette année, un mois et demi après l'ouverture, on compte déjà 8 victimes tuées lors de parties de chasse (dont 6 chasseurs), sans compter les blessés. 80 % de ces accidents se sont produits le dimanche. A défaut de l'interdiction de cette activité dangereuse (pratiquée par moins de 2 % de la population) qui prive des millions de citoyens de vivre la nature dans des conditions élémentaires de sécurité, il est urgent que le monde de la chasse évolue et que soit ré-ouvert la concertation en vue d'un partage de la nature entre tous les usagers le dimanche.

■ **intoxication des milieux et des espèces**



Cause d'intoxication des milieux et des espèces, le plomb de chasse est dorénavant interdit pour la chasse dans les zones humides.

Entrée en vigueur en juin 2006, cette interdiction était attendue depuis très longtemps, puisqu'en octobre 1999, le conseil national de la chasse et de la faune sauvage souhaitait déjà que la France tienne ses engagements internationaux à compter de ... 2000. Cette mise en conformité avec l'accord international sur la conservation des oiseaux migrateurs, qui recommandait la suppression du plomb de chasse, a été laborieuse, victime du lobbying des fédérations de chasse. Il est vrai que l'adoption de munitions alternatives moins toxiques (acier, bismuth) peut nécessiter pour les chasseurs un changement de fusil, si leur arme actuelle présente un canon à paroi mince et peu résistante (cas des fusils anciens), à cause d'une amorce plus puissante et donc d'une détonation plus forte.



■ **FAUNE SAUVAGE, vivre avec la fouine**

La fouine, du nom latin *Martes foina*, est un petit mammifère de la famille des mustélidés qui comprend la fouine, la martre très proche, l'hermine, la belette, la loutre, le vison, la zibeline, le glouton, le blaireau, la belette et le putois.

La fouine possède un museau assez clair, elle mesure environ 50 cm, pèse 1 à 2 kilos (le mâle est plus lourd) et est recouverte d'un délicat pelage brun à l'exception de la gorge et la poitrine : une bavette blanchâtre descend généralement jusque sur les pattes. Sa répartition géographique comprend l'Europe de la Méditerranée à la Finlande et recouvre l'ensemble de la France. Son habitat d'origine forestier tend à s'étendre aux habitations humaines; elle fréquente même les villes. Sa préférence va aux greniers, aux granges, aux tas de bois, aux minces espaces des sous-toitures. Elle y trouve ses proies favorites : rats, souris, mulots, oiseaux, déchets alimentaires ménagers. Elle ne néglige toutefois pas les fruits et baies sauvages de toutes sortes et même des insectes, des reptiles et batraciens, des mollusques et des charognes. C'est un opportuniste qui adapte son régime en fonction des variations saisonnières. Madame la fouine met bas une portée de deux à trois petits par an, entre mars et mai; elle reste plus ou moins active durant l'hiver et la moitié des jeunes meurt durant leur première année. L'espérance de vie de la fouine se situe entre trois et dix ans. C'est un animal bon grimpeur, agile, joueur et doué pour des prouesses acrobatiques défiant les lois de la gravité ! Elle mène grand tapage à l'émancipation des jeunes en début d'été et lors de joutes territoriales: son cri ressemble à un aboiement suraigu. Elle a parfois la fâcheuse habitude de faire son nid en creusant dans la laine de verre, recherchant la chaleur pour ses petits: mais que valent quelques "tunnels" face à la quantité de rongeurs détruits ?

En bref, la fouine est un animal généralement discret, difficilement observable, et utile à l'homme par sa participation à la destruction des rongeurs. Ses prédateurs principaux sont l'homme et sa voiture, le renard, les chats sauvages et le hibou grand-duc.

Nuisible ?

La fouine figure sur la liste nationale des espèces dont la chasse est autorisée et sur la liste nationale des espèces pouvant être classées "nuisibles"⁽¹⁾. Une telle décision est du point de vue de l'environnement un non-sens : cela signifie que l'on va préférer favoriser la lutte chimique contre les ravageurs des cultures que de laisser faire leurs prédateurs naturels. La notion de nuisibilité appartient au Moyen Age, et il serait grand temps de prendre soin de la diversité biologique. Les études scientifiques ont montré que la fouine et les autres mustélidés comme la martre, la belette et le putois jouent un rôle de régulation essentiel dans l'écosystème, mais aussi leur fragilité face aux activités humaines destructrices, et notamment à un piégeage disproportionné et aveugle.

(1) ce statut autorise le piégeage de la fouine. Mais la loi interdit de la mutiler, de la transporter, de vendre ou d'acheter une fouine vivante ou empaillée. On ne peut l'empoisonner - pas plus qu'aucun autre carnivore...

Comment devient-on animal nuisible ?

C'est l'administration qui détermine les animaux que les propriétaires ou fermiers peuvent détruire.

- Une liste cadre d'animaux susceptibles d'être classés nuisibles est établie au niveau national par le ministre chargé de la chasse (arrêté ministériel du 30/09/1988).

- Chaque année, le préfet fixe la liste départementale des animaux classés nuisibles motivée par :

- l'intérêt de la santé et de la sécurité publique.
- la prévention de dommages importants aux activités agricoles, forestières et aquacoles.
- la protection de la flore, de la faune.

Cet arrêté est pris après avis du Conseil Départemental de la Chasse et de la Faune Sauvage et de la Fédération des Chasseurs fin novembre dans le Jura.

Le saturnisme : une maladie grave

Le plomb est une substance extrêmement toxique, à l'origine du saturnisme, une maladie grave. La densité de plombs de chasse dans les zones humides peut atteindre des seuils très importants, occasionnant ainsi la contamination des oiseaux. Cette intoxication intervient par l'ingestion des billes de plomb tombées au fond de l'eau et confondues avec des petits graviers avalés par les oiseaux d'eau, lesquels sont dépourvus de dents et se servent de gravillon pour broyer leurs aliments dans le gésier. La toxicité est telle, que l'ingestion de 5 à 6 plombs de chasse peut condamner à mort un canard par paralysie, dans les 5 à 6 jours qui suivent.

■ ENVIRONNEMENT



■ L'Europe va carburger au plastique

Recycler un kilo de plastique en quasiment un litre de diesel est la spécialité technologique du groupe australien Ozmotech.

Un trader néerlandais, John Bouterse, en a récemment acquis les droits et compte ouvrir 15 usines en Europe d'ici à 2011. La première d'entre elles va s'installer en Allemagne début 2007, pour gagner par la suite une grande partie de l'Europe: Suède, Pologne, Pays-Bas, Luxembourg, Belgique, Italie, Danemark, Norvège, Slovaquie, République tchèque, Lettonie, Estonie et Lituanie. Issue d'un procédé propre qui respecte les normes européennes, cette nouvelle technologie semble un bon moyen de recycler les tonnes de déchets plastiques.

■ Droit de l'environnement : un effort ... pour échapper aux pénalités financières

La législation environnementale de l'Union s'est beaucoup étoffée ces dernières années, manifestation d'un souci des ressources naturelles et de la prévention des risques.

La France avait accumulé beaucoup de retard dans ses obligations de transposition (jusqu'à 42 cas d'infractions ouverts contre nous dans le domaine environnemental!). La ministre de l'Écologie, derrière le président (« la maison brûle... »), affirme cependant avoir fait du respect des obligations communautaires un principe essentiel de son action. Réduire le retard de transposition ou d'application des directives traitant d'environnement dans notre droit national était une priorité, sous peine de très fortes pénalités financières. Depuis mai 2005, la France a ainsi transposé pas moins de 21 directives, en dix-huit mois. Cela réduit de 17 le nombre de directives en souffrance, mettant un terme aux procédures communautaires contentieuses engagées contre notre pays. Mais il en reste encore en stock près d'une dizaine à transposer dans les meilleurs délais ... Et surtout, il conviendra maintenant, pour satisfaire nos engagements, de mobiliser les moyens adaptés à la bonne mise en œuvre du droit de l'environnement sur le terrain. Le budget du Ministère de l'écologie y suffira-t-il ?

■ UNIVERSITÉ du nouveau à Lons



Le site universitaire de Lons-le-Saunier a été inauguré le 11 septembre en présence d'Antoinette Gillet, vice-présidente du Conseil régional. 1300 m² de locaux (amphithéâtre, bibliothèque, salles de travaux pratiques, etc.) ont été réaménagés dans les bâtiments de l'ancienne école normale, avec une aide de la Région de 762 245€ (un tiers du total). Le site accueille des étudiants en licence professionnelle en protection de l'environnement, gestion et traitement des déchets, seule filière en France de ce type.

Université de Franche-Comté, 1, rue Anne-Franck
39000 Lons-le-Saunier-Éric Cavalli : 03 81 66 60 85

■ 5^e semaine de la Réduction des Déchets



Augmentation des quantités de déchets, gaspillage de matières premières, coût de gestion des déchets en hausse, capacités de traitements insuffisantes: il est urgent de réduire notre production de déchets.

Du 9 au 15 octobre 2006 Serre Vivante a participé aux journées pour la réduction des déchets en proposant au grand public de venir découvrir l'exposition réalisée par France Nature Environnement "Réduire et prévenir la production de nos déchets: comment agir ?" à la mairie-bibliothèque d'Authume. Depuis le lancement de la campagne « Réduisons vite nos déchets, ça déborde » fin 2005, les Français sont davantage sensibilisés et préoccupés par le problème de la réduction des déchets. En effet, ils sont désormais 88 % à avoir entendu parler des gestes pour la réduction des déchets ménagers. Ils se disent aussi plus vigilants dans leurs achats et se montrent particulièrement attentifs aux emballages selon une étude menée par l'Ifop pour l'ADEME. Ils expriment aussi une forte demande d'informations sur le sujet : 93 % d'entre eux sont intéressés pour en savoir plus sur les gestes quotidiens permettant de réduire les déchets ménagers.

Un constat d'autant plus important que ces gestes simples ont prouvé leur efficacité. Une expérience pilote a ainsi été menée dans le Pays de Fougère (Ille-et-Vilaine) durant toute l'année 2005, auprès de 31 familles. En appliquant les gestes de la réduction des déchets, ces « familles tests » ont produit jusqu'à 6 fois moins de produits résiduels ménagers (ce qui reste après tri et compostage) que leurs voisins.



■ Une TAXE de trop... à Champvans et sur tout le Jura Dolois

Depuis le 1^{er} janvier 2006, la communauté de communes du Jura Dolois a pris la compétence « ordures ménagères », avec comme conséquence des changements d'ordre administratif, techniques et surtout financiers sur le mode de recouvrement.

Un « Collectif des contribuables de Champvans », constitué à l'initiative d'Hervé Fieux et Mireille Roquelle, veut réagir à la pression fiscale, notamment celle relative au ramassage des ordures ménagères. Une pétition a été envoyée en mairie et une réunion publique d'informations s'est tenue début juillet. On est passé de la redevance, proportionnelle au nombre d'habitants du foyer, à la taxe, dont la base de calcul s'appuie sur le foncier bâti, ce qui peut être lourd pour certaines personnes vivant seules dans de grandes maisons. Début octobre, le « collectif des contribuables de Champvans », a diffusé une lettre modèle aux habitants pour leur permettre de dénoncer cette pression fiscale abusive et demander la mise en place d'un indice de référence limite de l'augmentation de cet impôt. Charge aux habitants d'envoyer ces différents courriers (par le poste ou email) au percepteur local, au président du Jura Dolois, au président du Sictom, au sénateur-maire de Dole, au député de la circonscription et au Conseiller général du canton. Sans oublier le siège du collectif. Au moment où l'on entend parler de regroupement de communautés de communes en communauté d'agglomération, pensez à relire votre dernière feuille d'impôts fonciers de couleur bleue. La colonne de droite précise la TAXE (TEOM) sur les ordures ménagères, et comparez la somme demandée avec votre dernière facture émise par votre commune en 2004 qui vous demandait la REDEVANCE (REOM) au prorata du nombre d'habitants dans la maison. Vos résultats peuvent être transmis par courrier postal ou email à Serre Vivante avec vos réactions. *Un exemple à Romange un retraité a vu sa redevance de 47 € passée à une taxe de 259 € et pour le même service un bac bleu par mois et un petit sac « gris » tous les 15 jours. Ses seuls péchés, habiter une grande maison et composter ses déchets alimentaires. Une famille de 5 personnes dans une petite maison a vu sa contribution diminuer de moitié en passant à la taxe.* Comment relayer le message gouvernemental : « Réduisons vite nos déchets, nos poubelles débordent » avec de telles distorsions. Pourquoi dans un souci d'équité ne pas proposer une facturation au « réel », tout comme l'eau ou l'électricité, c'est à dire au poids de résidus ménagers collectés chez chacun ?

■ Jean-Claude Lambert

Contact collectif Champvans : hervé.fieux@wanadoo.fr

REOM : Redevance à l'Enlèvement des Ordures Ménagères TEOM : Taxe à l'Enlèvement des Ordures Ménagères

■ Énergies renouvelables



Selon un rapport sénatorial intitulé « énergies renouvelables et développement local », la France pourrait, si elle le souhaite, couvrir la moitié de ses besoins de chauffage par des énergies renouvelables « locales » d'ici une génération.

Le chauffage, avec 35% de la consommation, représente le premier poste énergétique dans notre pays, et 80% des besoins sont actuellement couverts par des énergies fossiles (gaz, fuel...). Les principales recommandations de ce document sont la création de réseaux de chaleur collectifs alimentés par des énergies locales. Au premier rang de celles-ci, la biomasse : ressources forestières, sous produits de l'agriculture et de l'élevage est plébiscitée. La sous-exploitation des ressources géothermiques est par contre soulignée (en particulier pour ce qui est des installations sur nappe phréatique). De même, le retard pris dans le solaire est mis en évidence par ce rapport : celui-ci pourrait nous faire économiser annuellement 35% de chauffage et 50% pour la production d'eau chaude. Enfin, la valorisation du recyclage d'énergies « fatales », comme la valorisation du méthane issu de la fermentation des décharges sont pour les rédacteurs des pistes à approfondir. L'énergie thermique est par nature locale et décentralisée, conclut ce rapport. Peut-on y voir un éclair de lucidité face à la favorisation outrancière d'une autre énergie, transportable, qu'est l'électricité issue du nucléaire ?

■ Recyclage agricole



La valorisation des sous produits de l'agriculture n'intéresse pas seulement le domaine du chauffage.

En témoigne cette expérience apparemment concluante née d'une collaboration entre le conseil régional de Champagne Ardennes, de l'ANVAR, d'industriels et de coopératives. Ceux-ci, dans une usine pilote construite pour la circonstance et au terme de deux années de recherche, ont réussi, pour produire de la pâte à papier, à extraire de la cellulose de la paille des cultures céréalières. Ce sous-produit agricole, peu utilisé (quelques chaufferies collectives sont en service en France), trouve ainsi une valorisation par une transformation locale. La substitution du bois par la paille permet par ailleurs d'économiser les ressources forestières, dont l'importance, face au réchauffement climatique, ne cesse de grandir. Un projet d'usine est d'ores et déjà en cours, pour une unité qui pourrait traiter en 2008 ou 2009 quelques 130 000 tonnes de pailles, les transformant en 50 000 tonnes de cellulose, et 40 000 tonnes de dérivés « pétroliers » (lignine et xylose), tout en créant 130 emplois locaux...

■ Solaire en Franche-Comté



La Franche-Comté simplifie les démarches des particuliers pour bénéficier de ses subventions à l'installation d'équipements solaires.

Avec le chèque soleil, obtenir ces aides devient un jeu d'enfant. La subvention, sous forme de chèque, arrive chez vous sous une quinzaine de jours, contre trois à six mois jusqu'à présent. Destinée aux particuliers, l'aide Énergie solaire se déduit du coût de l'installation d'un chauffe-eau solaire individuel (subvention de 800 €), d'un système solaire combiné chauffage et chauffe-eau (subvention de 1 200 €) et de panneaux photovoltaïques pour la production d'électricité (subvention de 7 000 €). Subventions qui représentent près de 15 % de réduction du coût de l'installation, combinables avec le crédit d'impôt (50 % selon certaines conditions). "Le chèque soleil, type ticket restaurant, est un nouveau moyen de paiement envoyé au particulier. Il doit être remis à l'installateur du système solaire. Seuls les installateurs partenaires qui auront signé une convention avec la Région seront habilités à encaisser les chèques soleil", détaille Antoinette Gillet, vice-présidente déléguée aux énergies à l'origine du projet.

■ Vélo : Lyon rayonne

Depuis le 19 mai 2005, le Grand Lyon met à la disposition des habitants un parc de vélos en libre-service baptisés Vélo'v.



Le système compte aujourd'hui 3 000 Vélo'v répartis sur 250 stations à Lyon et Villeurbanne. Avec une gratuité d'utilisation de 30 minutes à 1h selon les modalités d'abonnement, chacun peut prendre un vélo pour aller d'un point à un autre, voire le conserver un peu plus longtemps pour une somme modique. Simple, original et pratique, il constitue une formidable incitation à l'usage des modes doux. Super star des nouvelles mobilités urbaines, le concept Vélo'v continue de s'épanouir pleinement dans les rues de sa ville natale. Avec l'inauguration de la 250ème station, l'opération vient d'entrer dans sa seconde phase pour 150 stations supplémentaires et 4000 Vélo'v en libre service d'ici à fin 2007. 60 000 véloveurs abonnés, 10 millions de kms parcourus depuis mai 2005, environ 2000 tonnes de CO2 économisées... et Lyon rayonne par l'innovation.

■ Bruxelles, à bicyclette ...

Bruxelles a inauguré "Cyclocity", un système analogue, le 16 septembre 2006, mettant à disposition 250 bicyclettes dans 23 stations distantes en moyenne de quelque 300 mètres l'une de l'autre. Le réseau bruxellois

est exploité par la société française JC De-caux, tout comme le réseau lyonnais.

... et bientôt Besançon.

Dans le cadre du renouvellement de l'ensemble du mobilier urbain de la ville, Besançon envisage de se doter de systèmes de locations de vélo. "Notre objectif, c'est d'avoir 200 vélos répartis sur 20 stations différentes en ville. Avec l'ambition d'ici 13 ans de monter ce nombre à 300 vélos et 10 stations supplémentaires", explique Jean-Claude Roy, l'élu bisontin en charge du dossier. Comme à Lyon, la location devrait fonctionner avec un système d'abonnement. L'utilisateur pourra emprunter son vélo dans une des stations de la ville et devra ensuite le déposer dans n'importe quelle autre. Besançon espère atteindre avec son parc "800 à 1 000 locations quotidiennes." Un équipement supplémentaire qui selon l'élu ne devrait pas "coûter plus cher car il est compensé par la publicité sur le mobilier urbain. La décision devrait être prise avant la fin de l'année et les premiers vélos à louer pourraient apparaître à Besançon dès le printemps prochain.

■ Électricité cultivée en terrasse



La première éolienne urbaine a fait son apparition en France.

De forme horizontale, afin d'être invisible depuis le sol, elle a été installée sur le toit d'un immeuble de Equihen-Plage, entre Le Touquet et Boulogne-sur-Mer, par l'entreprise Lilloise H2 Développement, avec pour but de produire l'électricité nécessaire à l'éclairage des parties communes du bâtiment. Peu rentable, elle aura coûté quelque 70 000 euros, pose, garanties et études comprises, pour 1000 euros d'électricité produite par an. Mais le but affiché est celui de l'expérimentation de développement durable, en suivant l'exemple des Hollandais qui ont déjà installé sept de ces moulins à vent sur leur territoire. Sauf que là-bas, les contraintes liées au code de la construction sont moindres, ce qui réduit considérablement le coût d'installation. Financé à 53 % par le conseil général et l'ADEME, le coût de l'éolienne devrait être amorti dans quinze ans.

Omelette aux orties sauvages

Pour 4 pers: 200 g de feuilles d'orties, 5 œufs, 1 cuillère à soupe d'huile d'olive

Ramassez une grosse poignée d'orties sauvages. Éliminez la tige principale. Faites bouillir les feuilles 1 min. dans l'eau frémissante. Battez 5 œufs entiers, salez, poivrez. Dans une poêle, faites revenir les orties avec un peu d'huile d'olive. Chauffez à feu vif et versez les œufs. Faites cuire à feu doux 8 à 10 min. Pliez l'omelette comme un chausson. Servez chaud avec une salade de pourpier ou de roquette. Et régalez vous !



■ SITE DU MASSIF DE LA SERRE

Natura 2000 est un ensemble de sites naturels, à travers toute l'Europe, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales et de leurs habitats. Le réseau est composé de sites désignés spécialement par chacun des États membres en application des directives européennes "Oiseaux" de 1979 et "Habitats" de 1992.

L'approche proposée privilégie la recherche collective d'une gestion équilibrée et durable qui tient compte des préoccupations économiques et sociales. C'est reconnaître que l'état de la nature est indissociable de l'évolution des activités économiques et plus largement, de l'organisation de la société. La rédaction d'un "document d'objectifs" pour chaque site est une formidable opportunité pour réfléchir ensemble, localement, à des questions qu'on ne s'était pas encore posées ou pour lesquelles il paraissait difficile de trouver des solutions. Depuis la mise en place du périmètre sur le massif de la Serre et du comité de pilotage en juillet 2005, 4 groupes de travail thématiques (1-gestion forestière et milieux forestiers, 2-milieux ouverts, 3-urbanisme, habitat, carrières, 4-tourisme, loisirs et culture) se sont réunis pour élaborer un diagnostic. Une synthèse de ces travaux aura lieu avant le prochain comité de pilotage en juin 2007. La phase de diagnostic sera suivie d'une réflexion sur les préconisations de gestion qui constitueront l'ossature du document d'objectifs. Préserver les espèces sauvages, c'est avant tout protéger et gérer les habitats essentiels à leur vie et à leur reproduction. Maintenir les habitats naturels, c'est promouvoir les activités humaines et les pratiques qui ont permis de les forger puis de les sauvegarder, en conciliant les exigences écologiques avec les exigences économiques et sociales. Tout cela, dans la société française du XXI^e siècle, se conçoit et se décide à plusieurs.

POUR VOTRE AGENDA . . .

Association ADEPIC saison 2006-2007

Visite d'entreprises une journée à thème (départ de Besançon)

- **30 novembre - La plasturgie** - Etablissement Bourbon à Peulousey (25) et AOPB à Dannemarie s/crête - conférence « les soieries des prés de vaux »
- **15 mars 2007 - Le train des saveurs** - Besançon Morteau visites « Morteau saucisses » et chocolats Klaus - conférence dans le train durant le voyage
- **14 juin - Les jardins - promenade au cœur de Besançon : des rosiers galliques du Moyen-âge aux plantations exotiques du 19^e.** - visite de l'entreprise COMPO France.

TARIFS : 30€ par personne, voyage et repas compris.

Renseignements & inscriptions : CDT/loisirs accueil Doubs tél. 03 81 82 80 48

La Compagnie La Carotte a pris racine dans le secteur du Nord Jura en 2002. Aujourd'hui elle pousse et s'enracine de plus en plus, proposant des ateliers, le "Festival de la Source" qui a lieu chaque année début juillet à Dampierre, et de nombreux spectacles, à tous les jardiniers, apprentis et mangeurs de Carotte de son territoire. Contact & réservations : 03 84 81 36 77

- **8, 13, 15 et 16 décembre** : représentations de la Crèche Franc-Comtoise à Fraisans

- **dimanche 17 décembre** : représentation de « Monde ou la folle Histoire de la Danse des Mains » contes et marionnettes de mains Jeune public à partir de 6 ans. Horaires : 14h : salle des fêtes de Gendrey et 16h : salle des fêtes de Petit Mercey

- **16 janvier à 19h** : grande réunion de préparation du festival de La Source.

- **8, 9, 10 et 11 février** : représentations de « On a Marché sur ton Herbe », dernière création de la Compagnie. Salle des fêtes de Gendrey. les 8, 9 et 10 à 20h ; le 11 à 16h



Samedi 16 décembre

Petit marché de Noël

de la « Mauvaise Herbe »

Devant l'épicerie à Frasnay les Meulières de 10 h à 18 h

Créateurs, artisans, producteurs, vin chaud, soupe, gâteaux



Authume - Foyer rural

- **Réveillon du 31 décembre** - salle des fêtes - 20h30
Réservations : 06 62 61 33 77 Adhérent : 45€ - 50€ non adhérent
- **Sortie SKI à Mijoux** : 1ère ou 2ème semaine de février en fonction de la neige. Pour les mineurs accompagnés et adultes. Réservations : 06 62 61 33 77
- **10 mars - Soirée Trivial Poursuit, grandeur nature Animation jeux 20h30** salle des fêtes. Public : ados à partir de 15 ans et adultes Entrée gratuite
- **13 mai : randonnée gourmande** Infos : soldavinisamily@wanadoo.fr

Gendrey - Médiathèque

"animation contes" à partir de 3 ans le mercredi de 16h à 17h

Le 1^{er} mercredi du mois et toute l'année : par Mylène Jacotey (conteuse)

activités gratuites et libre accès. Renseignements : 03 84 81 08 88

Chatenois - Foyer rural

- 2 décembre - **café concert** - salle des fêtes en soirée
- 14 décembre - **Marché de Noël**
- 24 février : **carnaval**. Défilé dans le village l'après midi, gaufres/crêpes

UNIVERSITE OUVERTE

Salle Edgar Faure - Mairie de DOLE

le mardi à 18 heures

- **Le bois : les arbres sauveurs 20 février 2007**

Rémy LELOUP, ingénieur honoraire »

- **De la plante au médicament 6 mars 2007**

Frédéric MUYARD, Maître de conférences Université de Franche-Comté

- **La lutte biologique en agriculture 13 mars 2007**

Jean-Philippe GUILLEMIN, chercheur CNRS Dijon

- **La lutte biologique au jardin 20 mars 2007**



« Une vérité qui dérange »

un constat alarmant, une invitation à agir

A travers des données scientifiques argumentées, ce documentaire illustre et relaye le combat d'Al Gore, ancien vice-président des États-Unis, qui depuis 5 ans tente de convaincre ses concitoyens de la réalité scientifique du réchauffement climatique et de l'urgence à agir pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Projection/débat vendredi 15/12 à 21 h aux Tanneurs

Réactions de Michel Maublanc, Directeur de l'Atelier Pasteur et Jean François Louvrier, Vice président du Jura Dolois, chargé de l'environnement. Tarif unique 5 € (4.50€ abonnés)

Pour que vive Serre Vivante, je soutiens ...

Pour contrer l'implantation d'un enclos de chasse sur le Massif de la Serre, **SERRE VIVANTE** a été créée en décembre 1992.

Elle a pour objectifs :

- d'œuvrer pour le maintien de l'intégrité du Massif de la Serre.
- de mettre en place une centrale d'information et d'animation sur la Serre.
- d'élaborer un document de développement et de protection du massif.
- de faire progresser la législation sur les enclos et parcs de chasse et sur l'environnement en général

✂ à découper (ou recopier) et à renvoyer : GAEC de l'Aubépine, 39290 Moissey.

Nous remercions tous ceux et celles qui soutiennent par leur adhésion les projets de l'association et la font vivre.

- J'adhère à l'association Serre Vivante et verse une cotisation de 10 € pour l'année 2007**
- Je fais un don de ___ € (déductible de mes impôts !)**

Nom

Prénom

Adresse

☎ Adresse électronique